



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8356^e séance

Mardi 18 septembre 2018, à 15 heures
New York

Provisoire

Président : M. Cohen (États-Unis d'Amérique)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
Chine	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire	M. Ipo
Éthiopie	M. Amde
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
France	M ^{me} Gueguen
Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
Kazakhstan	M. Tumysh
Koweït	M. Almunayekh
Pays-Bas	M. Van Oosterom
Pérou	M. Tenya
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
Suède	M. Orrenius Skau

Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (période allant du 4 juin au 1^{er} septembre 2018) (S/2018/831)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud (période allant du 4 juin au 1^{er} septembre 2018) (S/2018/831)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Soudan du Sud à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix; M. Nicholas Haysom, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud; S. E. M. Ismail Wais, Envoyé spécial de l'Autorité intergouvernementale pour le développement pour le Soudan du Sud; et M^{me} Grace John, Chargée de la gouvernance et de la paix au sein de l'organisation Community Empowerment for Progress.

M. Wais et M^{me} John participent à la séance d'aujourd'hui par visioconférence depuis Addis-Abeba et Kampala, respectivement.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/831, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Soudan du Sud pour la période allant du 4 juin au 1^{er} septembre 2018.

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la possibilité de faire un exposé au Conseil de sécurité sur l'évolution de la situation au Soudan du Sud et du processus de paix en cours depuis la publication, le 11 septembre, du rapport intérimaire trimestriel du Secrétaire général (S/2018/831).

Comme le Conseil le sait, plusieurs faits nouveaux se sont produits, dont le plus important est la signature, le 12 septembre, d'un accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. L'accord de paix revitalisé est le résultat de la récente implication

très active des dirigeants de la région immédiate, avec l'appui de la communauté internationale, en vue de parvenir à un règlement global et sans exclusive de la crise dans le pays.

Je félicite l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), épaulée par l'Union africaine et ses partenaires internationaux, pour ses efforts soutenus en vue de rétablir la paix au Soudan du Sud. C'est véritablement la vision commune affichée par ce collectif qui a permis cette avancée, notamment en faisant comprendre aux parties qu'une solution militaire n'apporterait pas la paix durable. L'Envoyé spécial Haysom et l'Envoyé spécial Wais vont présenter une analyse détaillée de l'accord revitalisé, mais je voudrais simplement dire que la signature de cet accord est une étape importante dans une crise qui entre maintenant dans sa cinquième année.

À l'instar de l'Accord de 2015, l'accord revitalisé est avant tout une feuille de route pour la paix par la réforme, la transformation politique, la sécurité, le développement socioéconomique et la réconciliation nationale. Tous les ingrédients du succès sont réunis. Toutefois l'engagement des parties suscite des interrogations et des préoccupations légitimes, et de nombreux aspects pratiques liés à la mise en œuvre de l'accord doivent encore être précisés. En dépit de ces préoccupations, la paix au Soudan du Sud est une nécessité tellement urgente que nous devons impérativement saisir l'occasion qui se présente et travailler de concert pour faire de cet accord le socle d'une paix durable.

Bien évidemment, il revient désormais aux parties de veiller à la mise en œuvre de l'accord. Les parties, c'est-à-dire le Gouvernement sud-soudanais et le Mouvement/l'Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition, vont devoir instaurer la confiance et faire preuve de la volonté politique de travailler ensemble pour garantir un environnement plus protecteur qui permettra à toutes les parties prenantes sud-soudanaises, y compris les femmes, de participer de manière constructive à la pleine application de l'accord. La première chose à faire est de cesser immédiatement et totalement les hostilités.

À cet égard, il est très préoccupant que, dans les jours qui ont suivi la signature de l'accord, des combats aient été signalés dans les États de l'Équatoria-Central et de l'Unité. Dans l'État de l'Équatoria-Central, de violents affrontements auraient notamment eu lieu le 16 septembre à Jamula Centre et Mbudu (comté de

Kopera). Des combats ont également été signalés, le 13 septembre, à Kendiri et à Mangalatore dans le comté de Kajo Kaji. Selon les informations, ils se seraient produits en réaction à une tentative présumée du Gouvernement de mettre en place des autorités locales dans des zones contrôlées par l'opposition. Les deux parties semblent avoir fait appel à des renforts pour appuyer ces opérations visant à sécuriser le territoire.

Le 15 septembre, des échauffourées entre les forces de l'Armée populaire de libération du Soudan (APLS) dans l'opposition et les forces pro-Taban Deng Gai ont également été signalées dans l'État de l'Unité, à proximité de Nying (comté de Guit). Ces incidents seraient liés à une tentative de Taban Deng de consolider son influence dans son bastion du comté de Guit. Nous demeurons préoccupés par les risques de nouveaux affrontements là où les positions du Gouvernement et celles des forces d'opposition sont proches les unes des autres, en particulier dans certaines régions de l'Équatoria-Central, de l'Équatoria-Occidental, de l'Unité et du Bahr el-Ghazal occidental. En amont de l'intégration des forces de Taban Deng dans l'APLS, nous croyons également comprendre qu'une course s'est engagée pour rassembler des combattants, y compris des enfants, alors que nous n'avons pas encore pu confirmer qu'il y a eu un désengagement des forces, conformément au calendrier de l'Accord révisé.

La poursuite des combats a aggravé la situation humanitaire et celle des droits de l'homme déjà désastreuses dans le pays. Après cinq ans de crise, 1,8 million de personnes sont déplacées au Soudan du Sud et 2,5 millions vivent dans les pays voisins. La violence extrême, notamment les violences sexuelles liées aux conflits, les menaces et le harcèlement dont sont victimes les civils continuent d'être l'une des principales caractéristiques du conflit. Nous devons donc envoyer un message fort aux parties pour leur signifier qu'avec la conclusion de l'Accord politique revitalisé, rien ne saurait justifier la poursuite de la violence, qui continue de faire payer un lourd tribut à la population civile. Nous devons les exhorter une fois de plus à faire preuve de leadership en prenant les mesures nécessaires pour faire taire les armes, démobiliser les forces, faciliter la circulation libre et sans entrave de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et des partenaires humanitaires et inverser les lourdes conséquences humanitaires et humaines du conflit.

En ce qui concerne les mesures qui doivent être prises pour faire face à la situation en matière de droits

de l'homme et de protection dans le pays, je tiens à souligner le récent verdict d'un tribunal militaire qui a déclaré 10 soldats coupables d'actes de violence contre des civils à l'hôtel Terrain à Djouba, en juillet 2016. Ce verdict est une première étape pour rendre justice aux victimes de cette guerre et mettre un terme à la culture d'impunité.

Je voudrais terminer en réaffirmant que la signature de l'Accord revitalisé donne l'occasion au Soudan du Sud d'écrire une nouvelle page de son histoire. Sachant que le chemin à parcourir sera difficile, je ne saurais trop insister sur le rôle crucial que l'IGAD doit continuer à jouer à ce stade critique de la recherche de la paix au Soudan du Sud. L'IGAD doit continuer de peser de tout son poids sur les parties au conflit pour qu'elles s'acquittent des obligations qui leur incombent en vertu de l'Accord, notamment en veillant à ce que les responsables de violations de l'Accord soient rapidement identifiés et amenés à rendre des comptes.

Pour sa part, l'ONU se tient prête à aider le Soudan du Sud à réaliser les objectifs de l'Accord. La MINUSS continuera d'accomplir les tâches prescrites par son mandat actuel, en mettant l'accent requis sur la protection des civils, qui demeure l'une de ses priorités. La force de protection régionale, qui fait partie intégrante de la MINUSS, continuera également à jouer son rôle, conformément à son mandat actuel. Si le Conseil de sécurité jugeait nécessaire et approprié de modifier les termes du mandat de la MINUSS, nous sommes prêts à l'appuyer en conséquence.

Plusieurs questions de principe et de pragmatisme doivent, toutefois, continuer de guider ces délibérations, à savoir, premièrement, la protection des civils doit rester une priorité essentielle dans le cadre plus large des quatre piliers du mandat de la MINUSS. Deuxièmement, il est impératif de conserver une force unique et unifiée, notamment une structure de commandement et de contrôle unifiée, afin de veiller à ce que les opérations de maintien de la paix demeurent efficaces. Et enfin, alors que la MINUSS peut contribuer à instaurer un environnement propice à la réalisation de progrès dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord, tout rôle futur à l'appui des dispositions prévues en matière de sécurité doit être conforme aux principes du maintien de la paix des Nations Unies, ainsi qu'aux normes que doivent respecter tous les pays fournisseurs de contingents militaires et policiers. Dans le même temps, nous devons veiller à ce que toute tâche nouvelle fasse l'objet d'un

accord clair et détaillé des parties au conflit et de l'ONU afin d'en garantir une mise en œuvre efficace.

Enfin, nous attendons avec intérêt de travailler avec le Conseil, l'IGAD, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, les parties et toutes les parties prenantes pour soutenir l'Accord.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Haysom.

M. Haysom (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de cette occasion qui m'est donnée d'informer le Conseil de sécurité de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, qui a été signé par un large éventail de partis politiques, le 12 septembre à Addis-Abeba.

Lorsque j'ai pris mes présentes fonctions, il y a deux ans, le Soudan du Sud était en train d'essayer d'appliquer l'Accord. Alors que je m'apprête à quitter ce poste dans deux semaines, le Soudan du Sud se prépare à appliquer une version revitalisée du même Accord, mais seulement après deux années de guerre civile et de conflit dévastateur. La question importante qui se pose à nous est de savoir comment la communauté internationale et, en particulier, l'ONU doit évaluer et appuyer cette évolution importante ou y répondre de toute autre façon.

Avant toute chose, nous devons saluer le rôle de médiation qu'a joué la République du Soudan, avec l'appui de l'Ouganda, dans le cadre de la négociation de cet accord. Ce dernier a permis de rapprocher les parties sur un certain nombre de questions liées à la gouvernance et à la sécurité qui avaient précédemment semblé insolubles. L'influence combinée de ces deux pays, la présence d'un protagoniste jusque-là absent – M. Riek Machar – et une diplomatie énergique ont abouti à la signature d'un accord prévoyant une période de prétransition de huit mois et une feuille de route transitoire de trois ans. Il y a néanmoins un certain nombre de lacunes, de questions toujours en suspens et d'autres raisons d'affirmer que le processus aura besoin de l'attention soutenue de la région et de la communauté internationale.

Avant de les aborder, je voudrais souligner que dans le cadre de notre approche, nous reconnaissons que nous ne devons pas faire du mieux l'ennemi du bien. Nous savons que, même si l'Accord peut être considéré comme imparfait, il peut néanmoins être une plateforme

efficace pour la paix si les parties font preuve de la volonté politique nécessaire pour le mettre en œuvre, collaborent pour en surmonter les difficultés et évitent la tentation de rechercher des avantages politiques, tribaux ou régionaux. À cet égard, j'ai informé les parties que la communauté internationale apporterait son appui à l'Accord après une évaluation de sa viabilité, et pas simplement après la signature du texte. La question se pose de savoir ce que la viabilité signifie s'agissant du nouveau texte qui vient d'être arrêté. Fondamentalement, nos préoccupations portent sur les six points suivants.

Premièrement, malgré les efforts de l'équipe de facilitation de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), nous notons qu'il y a quelques parties, potentiellement importantes, qui continuent d'exprimer des réserves sur le texte. En outre, certaines questions de fond liées à la gouvernance, qui sont envisagées dans le texte, seront résolues le moment venu. L'une de ces questions porte sur le nombre d'États sous-nationaux et a trait à la géographie même de l'autorité et du contrôle tribaux. L'autre question concerne la façon dont les Sud-Soudanais rédigeront leur constitution nationale – leur nouveau contrat social global. Ces questions sont en effet fondamentales, mais pas insurmontables si elles sont abordées dans un esprit d'ouverture, ce qui va au-delà d'un simple décompte des parties signant l'Accord. Il faut, en effet, consentir un réel effort pour garantir qu'aucun groupe ni communauté n'est laissé de côté.

Nous avons également appelé l'attention des parties sur la nécessité de se pencher sur le caractère exécutoire de l'Accord. Nous avons déjà noté les nombreux accords de cessation des hostilités qui ont été violés dans les heures qui ont suivi le réengagement des parties en faveur de la paix. Aucun accord ne peut durer face à la poursuite de violations pour lesquelles il n'y a ni sanction ni de conséquence. Les Sud-Soudanais risquent de se demander ce qui distingue le présent Accord des accords précédents qui ont échoué. Selon nous, le problème ne réside pas dans le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, dont l'objet est d'enquêter sur les violations, de les surveiller et de les signaler. C'est ce qu'on fait de ces signalements qui constitue 80 % du système de responsabilisation. S'ils ne sont pas suivis d'effet, le système ne fonctionne pas. À cet égard, nous pensons que la région doit démontrer sa détermination à assurer une mise en œuvre effective de l'Accord, notamment en mettant les fauteurs de troubles

devant leurs responsabilités, même si ces fauteurs de troubles incluent le Gouvernement sud-soudanais.

En ce qui concerne les responsabilités des parties, nous avons souligné que la première chose qu'elles doivent faire est de manifester leur volonté politique en faisant taire les armes – immédiatement et partout dans le pays. En l'absence d'un tel signe, la communauté internationale sera réticente à apporter un soutien financier.

Cela m'amène à la troisième condition pour garantir la viabilité de l'Accord, à savoir les ressources financières, en particulier pour assurer le cantonnement immédiat des diverses forces en présence. Lors de mes contacts avec eux, d'importants donateurs potentiels se sont montrés peu ou pas du tout intéressés à financer le processus tant qu'il n'existe pas de disposition claire garantissant la transparence et la régularité des transactions financières, notamment pas d'application du principe de responsabilité pour les détournement de fonds publics qui ont eu lieu par le passé.

Le très faible niveau de confiance entre les parties est l'un des obstacles auxquels se heurte l'application de l'Accord. L'esprit de rivalité qui prévaut régnera aussi au sein du Gouvernement, étant donné que les parties et leurs dirigeants seront probablement des candidats rivaux aux élections, qui marqueront l'achèvement de la transition. Le Conseil doit exhorter les parties à prendre des mesures pour rétablir la confiance dans le processus de paix et dissiper l'amertume et l'hostilité héritées des quatre dernières années d'horrible violence intercommunautaire. De telles mesures ne nécessitent pas de ressources financières.

Enfin, des arrangements de sécurité détaillés et une conception commune de ces dispositions sont essentiels. À cet égard, les parties peuvent interpréter différemment la façon dont les forces seront unifiées. S'agissant des sites de cantonnement, il n'y a pas d'accord sur les endroits où ils seront établis, sur leur nombre, sur l'identité de ceux qui y seront admis, et sur qui sera responsable de leur entretien. Ceci bien qu'aujourd'hui le jour J soit passé depuis six jours; et bien que, selon les prévisions, les sites de cantonnement doivent être prêts 30 jours après le jour J. En outre, la question du hiatus sécuritaire n'est pas encore abordée et on ne sait pas qui doit garantir la sécurité une fois les hommes en armes cantonnés.

Dans les documents produits lors des négociations, il n'a été que peu ou pas du tout fait état, et

ce jusqu'au dernier moment, de la Mission des Nations Unies en Soudan du Sud (MINUSS), de l'avenir de son mandat ou des modifications à y introduire. Ces derniers jours, une proposition de charger le Soudan et l'Ouganda de combler ce hiatus s'est transformée en une proposition d'incorporer l'Ouganda, le Soudan, Djibouti et la Somalie dans la Force de protection régionale de la MINUSS. Ce qui en ressort, c'est la nécessité, tel qu'indiqué dans le dernier communiqué issu du sommet de l'IGAD et souligné par le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, que l'IGAD se concerta avec le Conseil. Seul le Conseil peut déterminer les effectifs et la composition des forces de maintien de la paix des Nations Unies. Une telle concertation permettrait au Conseil de s'impliquer dans l'élaboration du dispositif de sécurité, notamment de mettre à disposition des spécialistes, des personnels chargés de la protection de personnalités très importantes, ainsi que dans la définition de la géographie du désengagement et de la séparation, ce qui créerait un environnement plus propice à une intervention de maintien de la paix.

Ces questions n'empêchent pas de considérer un Accord revitalisé comme un véritable pas fait en avant, et de s'en féliciter. Elles peuvent être résolues si les parties font preuve d'une réelle volonté commune d'apporter la paix au Soudan du Sud. Sur cela, on ne peut pas encore se prononcer. Ce qui est clair, c'est que la communauté internationale, et l'ONU en particulier, doivent continuer de suivre de près le Soudan du Sud et la mise en œuvre de son dernier accord de paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Haysom de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Wais.

M. Wais (*parle en anglais*) : Je me félicite de l'occasion qui m'est donnée d'informer aujourd'hui le Conseil de sécurité du récent achèvement, couronné de succès, du Forum de haut niveau pour la revitalisation de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud.

Il y a près d'un an et demi de cela, l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) a demandé au Forum de haut niveau pour la revitalisation, aux parties sud-soudanaises et aux parties prenantes de discuter des mesures concrètes qui peuvent être prises pour instaurer un cessez-le-feu permanent et permettre une mise en œuvre pleine et inclusive de l'Accord, ainsi que pour fixer des délais et élaborer un

calendrier de mise en œuvre révisé et réaliste conduisant à des élections démocratiques à la fin de la période de transition. L'Assemblée a aussi chargé le Conseil des ministres de l'IGAD de convoquer et de faciliter ce processus et demandé au Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation, au secrétariat de l'IGAD et à mon Bureau d'aider le Conseil des ministres. Je suis heureux d'informer le Conseil aujourd'hui que les États membres de l'IGAD, avec l'appui des membres du Conseil et de la communauté internationale, ont mené avec succès à terme ce noble processus, toutes les parties sud-soudanaises et les parties prenantes ayant signé l'Accord revitalisé.

Je voudrais saisir cette occasion pour mettre brièvement en relief nos réalisations et résultats. Je voudrais mettre en lumière certains des principaux progrès enregistrés suite à la décision prise par l'Assemblée de l'IGAD à sa trente-deuxième session extraordinaire tenue à Addis-Abeba le 12 juin, au cours de laquelle l'Assemblée a, entre autres choses, chargé S. E. le Président Omar Hassan Al-Bachir de faciliter la deuxième série de discussions face à face entre le Président Salva Kiir et M. Riek Machar pour traiter et régler les questions en suspens concernant la gouvernance et les arrangements en matière de sécurité, notamment les mesures proposées dans la version révisée de la proposition de rapprochement du Conseil des ministres de l'IGAD.

Conformément à la décision de l'Assemblée, la série d'entretiens a commencé le 25 juin à Khartoum, en tant que continuation des deux phases du Forum de haut niveau pour la revitalisation et des entretiens directs tenus à Addis-Abeba. Les entretiens de Khartoum ont suivi la signature, le 21 décembre 2017, de l'Accord sur la cessation des hostilités, la protection des civils et l'accès humanitaire, et la conclusion d'accords à Addis-Abeba sur plusieurs questions liées à la gouvernance et à la sécurité. Les entretiens de Khartoum, y compris une série de rencontres face à face à Entebbe, en Ouganda, ont donné rapidement des résultats, les deux principaux dirigeants, à savoir le Président Salva Kiir et l'ancien Vice-Président Riek Machar, ayant convenu d'œuvrer de concert pour mettre fin au conflit.

Avant l'Accord revitalisé actuel, les parties sud-soudanaises et les parties prenantes avaient conclu les accords suivants : premièrement, la Déclaration de Khartoum sur l'accord entre les parties au conflit au Soudan du Sud, signée le 27 juin; deuxièmement, l'accord sur les dispositions transitoires de sécurité en

suspens, signé le 6 juillet; troisièmement, l'accord sur les questions de gouvernance en suspens durant la période de transition, signé le 25 juillet; et, enfin, l'accord sur les questions de gouvernance en suspens, signé le 5 août.

Je suis heureux d'informer le Conseil que la plupart des questions litigieuses ont été résolues à l'amiable, les parties ayant signé l'Accord revitalisé le 12 septembre. Les chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD ont assisté à la cérémonie de signature. La signature du texte de juillet de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud constitue un jalon et marque la fin des négociations officielles au Forum de haut niveau pour la revitalisation. Toutefois, la tâche de mise en œuvre de l'Accord, qui nous attend, exige de nous tous de joindre nos efforts et de mobiliser les ressources requises – aussi bien politiques que financières – pour pérenniser la paix et redynamiser la reconstruction du Soudan du Sud nouveau. La signature de l'Accord revitalisé a été suivie de l'établissement d'un tableau récapitulatif de mise en œuvre, paraphé le 2 septembre. Un atelier sur un arrangement permanent concernant la sécurité transitoire a été organisé du 3 au 5 septembre, et les résultats en ont été paraphés par les parties.

Le Forum de haut niveau pour la revitalisation a été un processus totalement inclusif, qui a permis la participation de toutes les parties à l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, y compris les groupes dissidents et autres parties prenantes sud-soudanaises, les groupes religieux, les réfugiés sud-soudanais, les organisations de la société civile, et les femmes et les jeunes.

Je vais maintenant expliquer brièvement au Conseil certaines des décisions de l'Assemblée de l'IGAD. L'Assemblée a décidé que jusqu'à ce que son statut définitif soit déterminé dans le cadre du prochain Sommet ordinaire de l'Assemblée de l'IGAD, le chef du Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan dans l'opposition, M. Machar Teny, sera autorisé à résider dans un pays de son choix dans la région. L'Assemblée a également décidé que l'IGAD collaborerait avec le Conseil de sécurité pour veiller à ce que la Force de protection régionale soit pleinement déployée pour s'acquitter de son mandat en application des résolutions 2304 (2016) et 2406 (2018), et elle va demander un nouvel examen de son mandat pour permettre au Soudan, à l'Ouganda, à Djibouti et à la Somalie, en tant que garants, de déployer des effectifs afin de renforcer la protection et la sécurité tout au long de la mise en œuvre de l'Accord revitalisé. L'Assemblée a également

chargé les chefs d'état-major de l'IGAD d'évaluer les besoins opérationnels et de déterminer les tâches que doit entreprendre la Force de protection régionale à la lumière de la situation actuelle sur le terrain, et compte tenu de l'expansion prévue, pour recueillir l'approbation du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et du Conseil de sécurité.

Pour terminer, je tiens à féliciter toutes les parties sud-soudanaises en cette occasion historique. La détermination et la résilience ont porté leurs fruits. Je remercie le Président du Conseil des Ministres de l'IGAD, les membres du Conseil, les facilitateurs de haut niveau, le Président de la Commission mixte de suivi et d'évaluation et le Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité, ainsi que les membres de l'équipe spéciale, de leur appui considérable à ce processus, sans lequel nous ne serions pas allés aussi loin. Je remercie spécialement le Gouvernement soudanais, qui a pris en charge le processus au cours des trois derniers mois. Le Gouvernement n'a pas été avare de temps, d'efforts ou de ressources en vue de la réussite du processus. S. E. M. Eldirdiri Mohamed Ahmed, Ministre des affaires étrangères du Soudan, a joué un rôle remarquable. Je remercie sincèrement la Commission de l'Union africaine, l'ONU, l'Union européenne, la troïka sur le Soudan du Sud, la Chine, le Japon et les membres du Forum des partenaires de l'IGAD de leurs contributions au processus.

Enfin, je tiens à vous exprimer mon appréciation et ma reconnaissance sincères, Monsieur le Président, pour m'avoir donné l'occasion de présenter un exposé au Conseil. Je me réjouis de travailler en étroite collaboration avec vous pour mettre en œuvre l'Accord revitalisé. Les problèmes de sécurité, la sombre situation humanitaire au Soudan du Sud et la reconstruction du pays exigent notre mobilisation collective.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Wais de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} John.

M^{me} John (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence américaine de me donner l'occasion de m'adresser au Conseil de sécurité aujourd'hui au nom de la Community Empowerment for Progress Organization. Je parle également au nom du Forum de la société civile sud-soudanaise, une coalition de plus de 200 groupes qui travaillent pour promouvoir la paix, la liberté et le respect de la dignité humaine.

Le 12 septembre, le peuple sud-soudanais a appris avec satisfaction que le Gouvernement et les groupes d'opposition avaient signé l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Au bout de près de cinq années de guerre, nous nous accrochons désespérément à l'espoir que l'engagement des parties est véritable et qu'elles appliqueront rapidement l'Accord.

Nous savons que la paix que l'Accord permettra de réaliser sera forcément fragile. Le 14 septembre, l'organe de suivi du cessez-le-feu a annoncé qu'il mènerait une enquête sur une violation présumée de l'Accord dans la zone de Yei. Le 15 septembre, la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) a annoncé qu'un soldat de la paix avait été tué par un soldat du Gouvernement dans la même zone. Ce sont des signes inquiétants. Le Conseil de sécurité doit continuer d'insister sur le respect du cessez-le-feu.

Notre paix est fragile parce que certains groupes d'opposition ont refusé de signer l'Accord de paix, et d'autres n'ont pas participé aux négociations. Le Conseil de sécurité doit appeler l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) à soutenir la poursuite de la communication et de la coopération avec ces groupes afin qu'ils s'engagent à appuyer l'Accord de paix. Les parties signataires doivent également poursuivre leurs efforts pour renforcer la confiance mutuelle et collaborer efficacement au sein du même Gouvernement, en œuvrant à la réalisation d'un objectif commun.

Cette paix est fragile parce que l'impunité est totale dans mon pays. Les violations des droits de l'homme et du droit humanitaire donnent rarement lieu à des poursuites pénales. Nous estimons qu'il faut mettre en place des mesures de dissuasion efficaces et fiables pour prévenir les viols systématiques, les exécutions extrajudiciaires et les entraves à l'accès humanitaire, qui sont devenus trop courants au Soudan du Sud. Nous exhortons le Conseil de sécurité à insister sur la création immédiate d'un tribunal hybride pour le Soudan du Sud et à appuyer les efforts visant à renforcer le système pénal national.

La concurrence pour obtenir des ressources et les vols de bétail déclenchent souvent une violence localisée au Soudan du Sud. Les divisions entre les communautés ethniques sont devenues si profondes qu'il est parfois difficile pour nous de coexister. Mon organisation encourage les communautés à dialoguer et à régler leurs différends sans violence. Nous exhortons le Conseil de sécurité à appeler au renforcement de l'appui en faveur

des initiatives de paix locales et à la création de la commission vérité, réconciliation et apaisement prévue par l'Accord de paix.

Le peuple sud-soudanais est préoccupé par les informations selon lesquelles des forces ougandaises et soudanaises seraient entrées dans le pays au cours du mois écoulé. Si les Président Museveni et Al-Bashir ont aidé les parties à revitaliser l'Accord, nous sommes préoccupés par la présence de leurs forces, qui pourrait avoir des effets préjudiciables sur le plan de la sécurité, car elles ne sont pas encore sous l'autorité d'un mandat de l'ONU. Le Conseil doit exhorter les voisins du Soudan du Sud à respecter l'embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité et insister sur la nécessité que les forces qui entrent dans le pays en invoquant le prétexte de l'Accord de paix ne le fassent que dans le cadre d'une mission de maintien de la paix autorisée par le Conseil de sécurité.

Nous exhortons le Conseil de sécurité à faire en sorte que notre paix ne s'effondre pas. La paix exige que les Sud-Soudanais soient honnêtes envers eux-mêmes. Nous devons être libres de délibérer ouvertement et de débattre des problèmes de gouvernance auxquels nous sommes confrontés, notamment la corruption et l'impunité. L'Accord de paix attribue des rôles spécifiques à la société civile, aux femmes et aux représentants de la jeunesse au sein de nombreux organes dont il porte création. Ils rejoindront des organes chargés de planifier la réforme du secteur de la sécurité, de superviser le cessez-le-feu, de garantir la reconstruction dans les zones touchées par le conflit et d'indemniser les personnes les plus lourdement touchées par la violence. Toutefois, dans un contexte où des voix critiques sont éteintes, où la paix, les droits de l'homme et les activistes politiques – tels que Dong Samuel Luak, Aggrey Idri, Peter Biar Ajak, Bashir Ahmed et beaucoup d'autres – disparaissent ou sont arbitrairement emprisonnés, personne ne sera en mesure de contribuer efficacement aux travaux de ces organes ou de protester tant que l'Accord ne sera pas appliqué. Je prie le Conseil de multiplier ses appels au respect de la liberté d'expression et à la libération des personnes détenues arbitrairement.

Les femmes sud-soudanaises ont participé aux négociations sur la revitalisation de l'Accord, et une de leurs plus grandes victoires est l'augmentation de la représentation réglementaire des femmes au Gouvernement, qui est passée de 25 % à 35 %. C'est une victoire à saluer, mais c'est également un appel

à l'action : il faut veiller à ce que cette mesure soit appliquée concrètement et à ce que les femmes puissent participer sur un pied d'égalité à la prise de décisions. Le Conseil de sécurité doit appeler toutes les parties à honorer leur engagement en faveur de la participation pleine et véritable des femmes à l'Accord de paix. La mise en œuvre et le suivi du plan d'action national sud-soudanais sur la résolution 1325 (2000) peuvent également contribuer à atteindre cet objectif.

Nous prions le Conseil de sécurité de faire pression sur les parties à l'Accord pour qu'elles honorent le cessez-le-feu et le mettent en œuvre dans les délais prévus; de veiller à ce que l'accès humanitaire et la sécurité des travailleurs humanitaires restent des priorités essentielles; d'accélérer la mise en place de la justice transitionnelle au Soudan du Sud; d'appeler le Secrétaire général et la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit à lancer officiellement le plan de mise en œuvre du communiqué conjoint signé en octobre 2014 sur la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits; de continuer à œuvrer à la protection de l'espace civique et de la liberté d'expression; de veiller à ce que toute participation du Soudan et de l'Ouganda à la sécurité intérieure au Soudan du Sud soit appuyée par l'ONU; d'appeler la MINUSS à mettre l'accent sur la responsabilisation dans le cadre de l'appui aux forces militaires et de sécurité, notamment les initiatives de réforme; et d'appeler la communauté internationale à appuyer la facilitation du processus de réconciliation entre les élites politiques sud-soudanaises.

Enfin, nous exhortons le Conseil de sécurité à continuer de coopérer avec la société civile dans le cadre des séances d'information consacrées à un pays en particulier, en particulier la Syrie, le Burundi, le Yémen, l'Ouganda et la République démocratique du Congo, ainsi que dans le cadre de ses débats futurs sur le Soudan du Sud.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M^{me} John de son exposé.

Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant des États-Unis d'Amérique.

Nous voudrions remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de son exposé sur l'exécution du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Nous voudrions le remercier également, ainsi que M. Wais, de leurs observations sur la dynamique et l'évolution de la situation politique au

Soudan du Sud. Nous nous réjouissons de l'occasion qui nous est donnée de profiter des connaissances de l'Envoyé spécial Haysom quelques jours avant qu'il ne quitte ses fonctions actuelles, et nous le remercions de sa présence parmi nous. Nous remercions sincèrement M^{me} Grace John de s'être jointe à nous à une heure aussi tardive, car son point de vue nous aide à comprendre la situation sur le terrain au Soudan du Sud et est essentiel à notre débat d'aujourd'hui.

Les États-Unis continuent d'appuyer le peuple sud-soudanais et ses aspirations à la liberté, à la paix et à la prospérité. Nous nous félicitons de l'engagement pris par la région de faire preuve d'unité pour réaliser les priorités communes en matière de paix et de sécurité dans l'intérêt de ses citoyens. Nous voulons voir cet engagement se traduire par une paix durable pour le peuple sud-soudanais.

Les États-Unis prennent note du texte revitalisé de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, mais en raison des échecs passés, nous sommes préoccupés quant à la viabilité de l'Accord – par exemple, comment interpréter le fait que des offensives militaires ont été lancées en violation de nombreux accords de cessez-le-feu, même pendant les dernières négociations? Comment concilier cet Accord avec les blocages persistants à l'accès humanitaire et l'assassinat de 13 travailleurs humanitaires depuis janvier? Comment expliquer la détention persistante de prisonniers politiques, dont Peter Biar Ajak? Les dirigeants sud-soudanais doivent changer radicalement de comportement et démontrer leur engagement en faveur de la paix, de l'inclusion, de la responsabilité financière et de la bonne gouvernance avant que, en tant que Conseil de sécurité, nous puissions nous féliciter de tout accord. Sinon, cela voudrait dire que nous fermons les yeux sur les échecs passés.

La mise en œuvre de ce dernier Accord doit commencer par la mesure de renforcement de la confiance la plus importante, à savoir la fin des combats. Cet Accord doit être largement représentatif des citoyens sud-soudanais ordinaires – la société civile, les communautés religieuses, les minorités ethniques et les autres groupes. Le Gouvernement de M. Kiir doit garantir un partage du pouvoir plus large et plus représentatif. Le pouvoir exécutif et de la majorité doit être soumis à des contrôles stricts.

Les États-Unis appuient l'engagement continu de la région à faciliter la mise en œuvre de l'Accord et saluent le rôle que le Soudan et l'Éthiopie ont joué en

accueillant les dernières négociations. Nous exhortons les États membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et l'Union africaine à intensifier leurs efforts pour ce qui est d'assurer le suivi des progrès accomplis en matière de mise en œuvre et d'amener les parties à rendre des comptes pour leurs actions. Il faut attirer dûment l'attention sur les violations de l'Accord et amener les responsables à répondre de leurs actes.

Les États-Unis appellent tous les pays à appliquer l'embargo sur les armes adopté par le Conseil de sécurité il y a un peu plus de deux mois. Nous devons continuer à démontrer que nous prendrons des mesures contre les individus ou les entités qui portent atteinte à la paix, à la sécurité ou à la stabilité au Soudan du Sud, si nous voulons que ces accords aient la moindre chance d'être appliqués efficacement.

Les États-Unis comptent également imposer des sanctions à d'autres personnes ou entités qui se livrent à la corruption. Nous appelons les dirigeants régionaux et les institutions financières à veiller à ce que les revenus issus de la corruption ne transitent pas par leur juridiction et à geler les avoirs liés aux transactions illicites. Il faut également que les auteurs des crimes commis ces dernières années répondent de leurs actes. La mise en place et la mise en service du Tribunal mixte pour le Soudan du Sud par l'Union africaine sont attendues depuis trop longtemps. C'est une priorité urgente. Nous appelons nos partenaires de l'Union africaine à faire de ce Tribunal une réalité, tel que prévu par le dernier Accord.

La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud a joué et continuera de jouer un rôle essentiel dans le maintien de la paix dans ce pays. Durant cette transition fragile et incertaine vers la paix, il importe que le mandat de la MINUSS continue de mettre l'accent sur la protection des civils. Il faut également bien structurer la Mission pour qu'elle puisse faire face à l'évolution des risques et des réalités sur le terrain.

Les États-Unis sont bien conscients de la situation humanitaire catastrophique causée par le conflit au Soudan du Sud, qui les préoccupe vivement. Selon les estimations, 7 millions de personnes ont actuellement besoin d'une aide humanitaire, dont plus de 4 millions d'enfants.

Pour la troisième année consécutive, le Soudan du Sud est l'un des environnements les plus dangereux – sinon le plus dangereux – pour les travailleurs humanitaires dans le monde. Des mesures

urgentes s'imposent pour remédier aux refus flagrants d'accès, aux obstacles imposés par le Gouvernement pour des avantages personnels et à la violence qui met en danger les travailleurs humanitaires. Il ne faut pas forcer les réfugiés et les déplacés à rentrer chez eux s'ils ne se sentent pas en sécurité. La fin des combats ne doit pas signifier un appel au rapatriement forcé.

Par-dessus tout, nous appuyons les aspirations du peuple sud-soudanais à vivre à l'abri de la peur, dans la paix, le pluralisme et la prospérité. Dans une récente interview, l'archevêque du Soudan du Sud, Justin Badi Arama, l'a dit on ne peut plus éloquemment : « la paix n'est pas quelque chose qui se trouve sur papier; la paix est quelque chose de plus profond ». Le temps est venu pour les dirigeants sud-soudanais de démontrer que les engagements qu'ils ont pris sur papier peuvent conduire à une paix véritable et à un avenir prospère pour les Sud-Soudanais.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Amde (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, et l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Haysom, de leurs exposés. Étant donné que c'est probablement la dernière fois que M. Haysom fait un exposé au Conseil de sécurité dans le cadre de ses fonctions actuelles, je voudrais le remercier de tous les efforts qu'il a consentis avec dévouement en sa qualité d'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud. Nous le félicitons de sa nomination en tant que nouveau Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie et nous nous réjouissons à la perspective de continuer à travailler avec lui dans le cadre de ses nouvelles fonctions.

Nous nous félicitons de la participation à la présente séance de l'Envoyé spécial, l'Ambassadeur Wais, par visioconférence depuis Addis-Abeba. Comme toujours, son exposé sur l'évolution du processus de paix au Soudan du Sud mené sous l'égide de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) est très édifiant. En effet, au sein de la région, nous lui sommes très reconnaissants, ainsi qu'à son équipe, pour les efforts qu'ils ont déployés au cours de ce processus de paix difficile. C'est en grande partie grâce à eux que le forum de haut niveau pour la revitalisation de l'accord de paix a été couronné de succès.

Je remercie en outre M^{me} Grace John de ses observations et souhaite la bienvenue à l'ONU à l'Ambassadeur Malwal, du Soudan du Sud.

Nous avons actuellement une occasion historique de mettre fin au cercle vicieux de la violence au Soudan du Sud et d'obtenir des résultats tangibles dans l'intérêt du peuple sud-soudanais, qui souffre depuis bien trop longtemps. Il convient de féliciter les parties sud-soudanaises, qui ont fait preuve de la souplesse nécessaire en vue de la signature du texte final revitalisé de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, à Addis-Abeba en présence des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD. Il convient également de saluer les efforts déployés par les pays de la région pour aider les parties à surmonter leurs divergences. Ils ont travaillé à l'unisson pour garantir la réussite du forum de haut niveau sur la revitalisation de l'accord organisé sous l'égide de l'IGAD.

Ce qui fait que le texte final révisé de cet Accord est unique est que contrairement à l'Accord précédent, toutes les parties l'ont signé sans essayer de l'assortir de réserves. En outre, le processus de paix a été inclusif et s'est déroulé dans la transparence. Toutes les organisations politiques, y compris les groupes dissidents, ont pleinement participé aux consultations et aux négociations. Des organisations de la société civile, des chefs religieux, des groupes de femmes et de jeunes et des personnalités éminentes y ont tous participé activement. Nous espérons que cela permettra de jeter des bases solides et réalistes pour la mise en œuvre intégrale de l'Accord.

Bien entendu, nous sommes au courant des divisions qui persistent au sein de l'Alliance de l'opposition du Soudan du Sud au sujet de l'Accord de paix. Toutefois, la plupart des groupes membres de cette organisation ont signé l'Accord de paix. Nous avons bon espoir que les groupes qui s'y opposent décideront d'adhérer à l'Accord et de continuer à jouer un rôle constructif pour que le Soudan du Sud continue d'avancer dans la bonne direction.

Nous sommes conscients de la tâche difficile qui nous attend. Notre priorité doit être désormais de garantir la pleine application de l'Accord de paix révisé, ce qui exige des efforts concertés de la part de tous. Nous devons faire en sorte que toutes les parties maintiennent pleinement leur engagement; elles sont les premières et les principales garantes de la mise en œuvre de l'Accord. Nous pouvons comprendre les préoccupations de certains membres du Conseil à cet égard compte tenu des

agissements de certaines parties par le passé. Toutefois, cela ne saurait servir de prétexte pour faire abstraction de l'importance que revêt l'Accord de paix révisé pour la paix et la sécurité - non seulement pour le Soudan du Sud mais aussi pour l'ensemble de la région. Les parties elles-mêmes sont conscientes de ces préoccupations. Nous pensons qu'elles feront tout ce qui est en leur pouvoir pour démontrer leur attachement à l'application intégrale et effective de l'Accord de paix révisé.

Tout au long du long processus du forum de haut niveau sur la revitalisation de l'accord de paix, l'appui et l'assistance de l'Union africaine, de l'ONU, des partenaires de l'IGAD et de la communauté internationale dans son ensemble ont été incontournables. Il importe au plus haut point de maintenir cet appui pendant la phase de mise en œuvre. Aujourd'hui plus que jamais, il faut préserver la cohésion d'objectifs entre l'IGAD, l'Union africaine et l'ONU dans la quête d'une paix, d'une sécurité et d'une stabilité durables au Soudan du Sud.

Nous pensons que le Conseil de sécurité a un rôle particulier à jouer pour garantir la mise en œuvre de l'accord de paix révisé. Le Sommet de l'IGAD a demandé l'appui du Conseil pour garantir le déploiement intégral de la Force de protection régionale et un nouvel examen de son mandat afin qu'elle soit mieux à même d'appuyer la mise en œuvre de l'accord de paix révisé. Nous espérons que le Conseil répondra positivement à cette demande. Nous travaillerons en étroite collaboration avec le rédacteur et les membres du Conseil pour chercher le moyen approprié de prendre en compte la demande du Sommet de l'IGAD.

La situation humanitaire et économique au Soudan du Sud reste catastrophique. C'est pourquoi nous devons demeurer inquiets de la fragilité des conditions de sécurité. La cessation immédiate de toutes les hostilités est absolument nécessaire pour relever ces défis. La semaine passée, le Sommet de l'IGAD a appelé le Gouvernement et les groupes d'opposition à donner la priorité à la mise en œuvre du cessez-le-feu permanent plutôt qu'à la cessation des hostilités, à la protection des civils et à l'accès humanitaire. Le rétablissement d'un cessez-le-feu permanent est essentiel pour garantir un accès sans entrave à la population touchée ainsi que la sécurité du personnel humanitaire et de l'acheminement de l'aide.

L'appui continu de la communauté internationale est également essentiel. Elle a fait beaucoup, mais le déficit de financement de 50 % dont souffre le plan d'aide humanitaire pour le Soudan du Sud signifie que la

capacité collective des acteurs humanitaires de répondre aux besoins de la population est sérieusement limitée. Nous espérons que la communauté internationale redoublera d'efforts pour fournir l'aide humanitaire dont la population sud-soudanaise touchée a tant besoin.

Je tiens à redire que nous avons désormais une réelle possibilité de réagir efficacement et d'apporter des solutions aux problèmes du Soudan du Sud. Le moment est venu d'agir. Nous ne pouvons pas nous permettre de laisser passer cette chance.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) (*parle en anglais*) :
Je voudrais tout d'abord remercier de leurs exposés riches d'informations M. Lacroix, M. Haysom, M. Wais et M^{me} John Kenyi.

Je voudrais prendre un moment pour remercier Nicholas Haysom de l'action qu'il a menée en tant qu'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud et pour le féliciter de sa nomination au poste de Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre notre étroite coopération avec lui.

La présente séance sur le Soudan du Sud arrive à un moment décisif de l'histoire du pays, puisque ses dirigeants ont signé un nouvel accord de paix la semaine dernière. Alors que les dirigeants sud-soudanais montrent la volonté de réaffirmer leur attachement à la paix au Soudan du Sud, il est impératif que le Conseil reste engagé à cet égard. Nous devons continuer de faire en sorte que la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) puisse aider le peuple sud-soudanais à instaurer une paix durable. Dans ce contexte, je me concentrerai sur trois questions : le processus politique, le respect du principe de responsabilité et la MINUSS.

Premièrement, en ce qui concerne l'importance d'un processus politique véritable et sans exclusive, nous exprimons notre reconnaissance à toutes les parties impliquées dans la signature de l'accord de paix le 12 septembre. Je voudrais remercier tout particulièrement l'Autorité intergouvernementale pour le développement. Il s'agit d'une nouvelle chance pour le Soudan du Sud de connaître la paix, et nous appelons tous les signataires à faire en sorte que l'Accord soit respecté et mis en œuvre. La responsabilité du Président Salva Kiir et de Riek Machar à cet égard est importante et grave. Il est impératif que le processus de paix soit sans exclusive. Nous ne devons pas être naïfs – la conclusion d'un accord sur le partage du pouvoir et la

sécurité ne mènera pas automatiquement à une paix durable. Pour consolider et pérenniser la paix au Soudan du Sud, il faudra s'attaquer aux causes profondes du conflit et s'assurer de l'engagement et de l'inclusion de tous les acteurs.

Je voudrais également souligner le rôle important que joue la région en vue de garantir un processus politique débouchant sur des résultats concrets. En juillet de cette année, à la suite des violences incessantes au Soudan du Sud, le Conseil de sécurité a imposé des sanctions ciblées et un embargo sur les armes. Ces mesures doivent être mises en œuvre et respectées, en particulier par la région. Nous considérons que les mesures qui ont été prises sur le terrain sont des pas modestes dans la bonne direction. Pour que d'autres pas soient accomplis, nous devons maintenir les sanctions ciblées et l'embargo sur les armes, car ces mesures sont essentielles pour faire régner la paix au Soudan du Sud. Les pas qui ont été accomplis témoignent de la détermination du Conseil à mettre fin à la violence et à protéger les civils.

Deuxièmement, en ce qui concerne la nécessité de veiller au respect du principe de responsabilité pour tous les acteurs du conflit, nous tenons à remercier le Gouvernement sud-soudanais d'avoir reconnu 10 responsables militaires coupables des meurtres et des viols commis à l'hôtel Terrain à Djouba. Le Gouvernement sud-soudanais doit s'appuyer sur cette première étape importante pour garantir le respect du principe de responsabilité. Une fois de plus, le rapport du Secrétaire général (S/2018/831) dresse un tableau horrible de la situation. La violence sexuelle au Soudan du Sud est cruelle, généralisée et systématique. Elle est ignoble. Nous appelons le Gouvernement sud-soudanais à enquêter sur tous les crimes. Tous les auteurs d'actes de violence doivent être traduits en justice, en particulier ceux qui sont responsables des actes ignobles de violence sexuelle contre des femmes et des filles. L'impunité doit cesser. Le respect du principe de responsabilité est la clef de l'édification d'une paix durable. Nous sommes fermement convaincus que le Tribunal mixte pour le Soudan du Sud est un instrument essentiel pour garantir le respect du principe de responsabilité pour les auteurs de crimes. Nous appelons le Gouvernement sud-soudanais à signer le mémorandum d'accord avec l'Union africaine afin de mettre enfin en place ce Tribunal, qui est nécessaire.

Troisièmement, en ce qui concerne le rôle de la MINUSS, pour protéger efficacement les civils, la

MINUSS ainsi que d'autres membres du personnel des Nations Unies et le personnel humanitaire doivent bénéficier d'un accès sans entrave à toutes les régions du Soudan du Sud. La liberté de circulation de la MINUSS et du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité est absolument impérative. Le maintien et la mise en œuvre du Mécanisme de surveillance sont essentiels, surtout après la signature du nouvel accord de paix. Le Conseil doit condamner fermement toutes les violations de l'accord sur le statut des forces et veiller à ce qu'elles soient dûment réprimées. À cet égard, nous condamnons les attaques récentes contre des soldats de la paix et des travailleurs humanitaires. Il y a eu deux incidents, dans lesquels des soldats de la paix ont perdu la vie ou ont été grièvement blessés. Le 26 juin, un Casque bleu bangladais a perdu la vie. Le 15 septembre, trois jours après la signature de l'accord de paix, un Casque bleu népalais a été blessé. Nos pensées vont aux familles et aux amis de ces soldats de la paix. Les attaques doivent cesser. En outre, nous sommes de plus en plus inquiets de la montée des tensions dans les camps de protection des civils. Nous encourageons le retour volontaire des déplacés des sites de protection des civils. Nous pensons que la MINUSS doit élaborer des plans et des stratégies pour être en mesure de protéger les civils dans les camps de protection des civils, et ce, en étroite coordination avec d'autres acteurs humanitaires. La protection des civils est l'une des tâches les plus importantes du mandat de la MINUSS.

Pour terminer, nous sommes déterminés à instaurer une paix durable au Soudan du Sud. Nous attendons avec intérêt de continuer d'aider le peuple sud-soudanais à se construire un avenir plus prometteur, un avenir dans lequel il ne sera pas rongé par le fléau de la guerre et de la faim, mais pourra vivre ensemble dans la paix.

M^{me} Gueguen (France) : Je me joins aux remerciements qui ont été exprimés à nos « briefers ».

La signature de l'accord de paix actant la revitalisation de l'Accord de 2015 sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud est un développement encourageant, que je tiens à saluer, ici, au nom de la France. Je salue également l'Autorité intergouvernementale pour le développement et les pays de la région, ainsi que son Envoyé spécial, M. Ismail Wais, qui ont contribué à la conclusion de cet accord. La France continuera à soutenir l'effort de l'ensemble des partenaires, qui doit être inclusif, pour

trouver une issue à la crise et mettre fin à la violence. Nous souhaitons que l'accord conclu permette d'avancer vers une paix durable au Soudan du Sud. C'est notre espoir; c'est aussi celui de millions de Sud-Soudanais qui aspirent à la paix et à une vie meilleure.

M^{me} Grace John Kenyi, que nous venons d'entendre, est le visage de cette jeune société civile sud-soudanaise qui souhaite ouvrir une nouvelle ère. Mais nous savons que les espoirs ont été déçus déjà à plusieurs reprises au Soudan du Sud, et nous devons donc faire preuve collectivement de vigilance et de détermination, de vigilance tout d'abord, parce que c'est sur les actes que nous jugerons des progrès accomplis. L'Accord conclu doit être effectivement mis en œuvre sur le terrain. Personne, ni les Sud-Soudanais, ni la communauté internationale, ne veut d'une paix de papier. Nous serons donc vigilants sur le respect du cessez-le-feu et vigilants sur la protection des civils qui est au cœur du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS), comme le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, vient de le rappeler, et au cœur des préoccupations du Conseil. Ainsi que l'Envoyé spécial, M. Haysom, vient de le souligner, il faudra aussi préciser les mécanismes de surveillance du respect des engagements pris.

Le rapport du Secrétaire général (S/2018/831) fait état de progrès sur le terrain au cours des derniers mois. Mais ces progrès sont encore bien trop timides. Plusieurs incidents violents et meurtriers ont eu lieu. Et, dès vendredi, quelques heures après la signature de l'Accord de paix, le cessez-le feu a été violé dans la région d'Équatoria-Central. Le lendemain, samedi 15 septembre, c'est un soldat de la MINUSS qui a été blessé par un soldat de l'armée sud-soudanaise dans la ville de Yei. Il s'agit d'une attaque inacceptable dont les responsables devront rendre compte devant la justice. Je tiens à exprimer ici la solidarité de la France avec les personnels de la MINUSS.

La France sera et nous devons tous être également extrêmement vigilants sur l'accès humanitaire et sur la protection des personnels humanitaires qui viennent en aide aux populations au péril de leurs vies. Vous savez l'engagement constant de la France sur ce sujet.

Le défi humanitaire est immense. Le rapport du Secrétaire général est édifiant : 1,8 million de personnes déplacées, 2,5 millions de personnes réfugiées dans les pays voisins, 60% de la population en situation d'insécurité alimentaire sévère, 2,4 millions d'enfants privés d'école. Derrière la litanie des chiffres, c'est une

génération entière qui est sacrifiée. Ce sont aussi des tensions intercommunautaires dangereuses qui sont ravivées par la misère. À cette situation humanitaire tragique s'ajoutent de graves violations des droits de l'homme dont certaines susceptibles de constituer des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. C'est un motif de préoccupation majeur pour la France. Il est grand temps que la Cour hybride soit établie et rendue opérationnelle.

Outre la vigilance indispensable, nous devons aussi faire preuve de détermination et de persévérance. Nous devons collectivement répondre au défi humanitaire. Nous devons aussi nous montrer fermes face à ceux qui portent la responsabilité de cette situation. C'est le sens des sanctions adoptées par ce Conseil et nous sommes déterminés à poursuivre autant que nécessaire dans cette voie. Le Conseil peut donc compter sur la détermination de la France. Et c'est cette même détermination qui nous conduit à apporter tout notre soutien aux recommandations du Secrétaire général pour atténuer les souffrances des populations, faire taire les armes et avancer vers la paix.

En conclusion, je voudrais terminer en remerciant chaleureusement l'Envoyé spécial, M. Haysom, pour son travail remarquable au cours des deux dernières années, et lui souhaiter plein succès dans sa nouvelle mission de Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, l'Envoyé spécial, M. Nicholas Haysom, l'Envoyé spécial, M. Ismail Wais et M^{me} Grace John, pour leurs exposés instructifs et qui ont donné matière à réflexion.

La Pologne se félicite de l'évolution positive récente du processus de paix et de la signature de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit au Soudan du Sud. Nous saluons les efforts régionaux qui ont abouti à cet accord, en particulier le rôle de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, de l'Éthiopie et du Soudan. Mais notre optimisme reste prudent. Nous avons vu des parties du Soudan du Sud signer de nombreux accords pour ensuite les violer. Nous sommes convaincus que, cette fois-ci, tous les signataires feront preuve d'un engagement et d'une détermination réels en vue d'instaurer une paix et une stabilité durables au Soudan du Sud.

Malheureusement, malgré cette évolution positive, cet accord ne semble pas encore avoir d'impact sur la situation de la population du Soudan du Sud. La situation sécuritaire, humanitaire et économique reste désastreuse. Les attaques ciblées contre les civils, y compris les femmes et les enfants, se poursuivent. De graves violations des droits de l'homme et des violations du droit humanitaire persistent, et leurs auteurs jouissent de l'impunité. Des millions de Sud-Soudanais sont déplacés et plus de la moitié de la population souffre d'insécurité alimentaire. Tout cela doit prendre fin. Il ne fait aucun doute que la population du Soudan du Sud a un besoin critique de stabilité et d'institutions publiques qui s'occupent des citoyens et fournissent des services de base. Il est grand temps que les dirigeants politiques du Soudan du Sud mettent de côté leurs divergences et fassent passer le peuple du Soudan du Sud en premier.

Dans ce contexte, je voudrais souligner l'importance de l'inclusion politique et de la participation des femmes et des jeunes aux processus politiques et de paix au Soudan du Sud. Nous sommes fermement convaincus que les femmes du Soudan du Sud peuvent jouer un rôle vital dans les efforts de consolidation de la paix et de réconciliation, ainsi que dans le renforcement de la résilience.

Je voudrais exprimer notre gratitude à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) pour ses efforts inlassables dans des circonstances extrêmement difficiles. Nous saluons le rôle de la Mission dans la protection des civils et dans l'instauration d'un environnement propice à l'acheminement de l'aide humanitaire. Nous rendons hommage à ses membres qui ont payé le prix le plus élevé au cours de leur service au Soudan du Sud.

Nous condamnons avec la plus grande fermeté les attaques contre les forces de la MINUSS et réaffirmons que ces crimes ne doivent pas rester impunis. Nous rappelons également au Gouvernement sud-soudanais toutes ses obligations au titre de l'accord sur le statut des forces.

Je voudrais terminer en remerciant l'Envoyé spécial, M. Haysom, pour son travail acharné, ses efforts inlassables et son engagement à soutenir le processus de paix au Soudan du Sud. Nous le félicitons pour sa nouvelle nomination au poste de Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie et lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle entreprise.

M. Tumysh (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, l'Envoyé spécial, M. Haysom, et l'Envoyé spécial, M. Wais, pour leurs mises à jour détaillées sur les derniers événements au Soudan du Sud. Nous félicitons également M^{me} Grace John, représentante de la société civile, pour la perspicacité de ses observations.

Mon pays se félicite du récent rapport du Secrétaire général (S/2018/831) et souhaiterait se concentrer sur les trois questions clefs suivantes.

Tout d'abord, notre délégation tient à féliciter le peuple et le Gouvernement sud-soudanais d'avoir finalisé l'Accord de paix revitalisé le 12 septembre. Nous saluons vivement le travail concerté de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), de l'Union africaine et de l'ONU, ainsi que les efforts de médiation du Premier Ministre éthiopien, M. Abiy Ahmed, et des Présidents soudanais Omar Al-Bashir et ougandais Yoweri Museveni, qui ont permis de conclure cet accord de paix qui est devenu un excellent exemple de la notion chère aux Africains de solutions africaines aux problèmes africains.

Deuxièmement, nous espérons que cet accord historique, signé après cinq années de combats, jettera les bases d'une paix et d'une stabilité durables dans le pays et mettra enfin un terme aux souffrances du peuple sud-soudanais. Pour y parvenir, le Conseil de sécurité doit rester uni pour appuyer l'IGAD, l'Union africaine et les parties au Soudan du Sud dans l'application des dispositions de l'Accord. La communauté internationale doit tout mettre en œuvre pour instaurer la confiance entre les parties et assurer un financement adéquat et durable de l'aide humanitaire, de la consolidation de la paix et du développement économique. Pour leur part, les parties sud-soudanaises doivent faire preuve d'une véritable volonté politique afin de mettre en œuvre cet accord, et de mettre fin à la violence actuelle en maîtrisant leurs forces et en respectant strictement le droit international humanitaire. La société civile, en particulier les femmes et les groupes de jeunes, ont également un rôle important à jouer dans la réconciliation intercommunautaire et le rétablissement de la confiance parmi les populations locales.

Troisièmement, nous condamnons fermement l'attaque récente contre la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) à Yei et appelons le Gouvernement à enquêter sur cette attaque et à demander des comptes à ses auteurs. En conséquence, nous appuyons le programme de l'Union africaine

visant à réduire les armes à feu au silence d'ici à 2020, comme l'ont souligné aujourd'hui le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, et l'Envoyé spécial, M. Haysom. Nous souscrivons également à la recommandation du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Haysom, de prendre des mesures de confiance. Nous le remercions de son travail exemplaire et le félicitons chaleureusement de sa nouvelle nomination. Nous lui souhaitons plein succès et attendons avec intérêt que soient rétablis le dialogue et la confiance dans toute la région de la Corne de l'Afrique, ce qui aura été rendu possible par ses efforts nobles et inlassables.

Pour terminer, nous tenons à remercier la MINUSS de s'être acquittée dans des circonstances très difficiles des tâches qui lui ont été confiées, et féliciter le Secrétaire général adjoint Lacroix, le Représentant spécial du Secrétaire général Shearer et les Envoyés spéciaux Haysom et Wais, ainsi que la société civile et les organisations et autres parties prenantes internationales, régionales et sous-régionales, de leurs infatigables efforts et de leur détermination à trouver une solution à la crise dans ce pays.

M. Almunayekh (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je remercie de leurs précieux exposés le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, l'Envoyé spécial de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et la représentante de l'organisation sud-soudanaise Community Empowerment for Progress.

Je voudrais aborder quatre aspects du sujet dont nous débattons aujourd'hui : l'évolution de la situation politique, la situation humanitaire, le mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et les conditions de sécurité.

Premièrement, en ce qui concerne l'évolution de la situation politique, le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui après la signature de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud, et après les efforts inlassables déployés par les membres de l'Autorité intergouvernementale pour le développement et les partenaires internationaux pour revitaliser l'Accord pour le règlement du conflit au Soudan du Sud. Nous exprimons notre satisfaction aux signataires de l'Accord, et espérons que les non-signataires rejoindront bientôt le processus de paix. Nous savons également gré au Gouvernement sud-soudanais de sa participation constructive au processus de paix.

En outre, nous voudrions saluer le rôle joué par la République du Soudan à l'appui des négociations. À cet égard, nous rappelons la résolution adoptée par le Conseil des ministres de la Ligue des États arabes à sa cent cinquantième session, résolution qui reconnaît le rôle important joué par le Soudan s'agissant d'accueillir et faciliter les négociations de paix au Soudan du Sud.

Nous tenons également à exprimer notre gratitude aux membres de l'IGAD pour leur rôle important dans la quête et la promotion de la paix. Nous attendons avec intérêt que l'Accord revitalisé porte ses fruits s'agissant de régler le conflit au Soudan du Sud, afin qu'un nouveau chapitre, fondé sur la réconciliation, la justice, la reconstruction et le développement, puisse s'ouvrir.

Deuxièmement, en ce qui concerne la situation humanitaire, le déplacement persistant de 1,8 million d'habitants du Soudan du Sud et l'accueil, par les pays voisins, de 2,5 millions de réfugiés sont une source de grande préoccupation pour nous tous. En outre, de larges segments de la population souffrent d'insécurité alimentaire. À cet égard, nous rappelons la résolution 2417 (2018), sur la faim et les conflits, dont le paragraphe 7 exhorte les parties à protéger les infrastructures essentielles pour acheminer l'aide humanitaire, notamment de la nourriture.

La paix ne saurait être complète sans une amélioration des conditions de vie de la population. Nous espérons que la signature de l'Accord de paix sera l'occasion de préparer des zones pour les réfugiés et les déplacés au Soudan du Sud, de sorte qu'ils puissent devenir partie intégrante de la société. Nous remercions le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés du rôle qu'il joue pour assurer la sécurité des réfugiés avant leur retour, et nous soulignons la nécessité de ne pas prendre les travailleurs humanitaires pour cible, de même que nous condamnons tous les obstacles qui les empêchent de s'acquitter de leur noble tâche.

Troisièmement, s'agissant du mandat de la Mission, la MINUSS doit poursuivre ses travaux sans entrave, en respectant les lois et statuts qui régissent son fonctionnement. Nous accueillons favorablement le verdict rendu par le tribunal militaire contre les auteurs de l'incident survenu à l'Hôtel Terrain. Nous escomptons bien que tous les criminels seront tenus pour responsables de leurs actes. Nous rappelons également l'attaque dont la Mission a été victime alors qu'elle escortait un convoi humanitaire dans l'État de l'Équatoria central. Nous saluons la nouvelle de l'arrestation de la personne responsable de cet acte honteux.

Nous remercions la Mission et lui savons gré du travail qu'elle accomplit dans l'exécution de son mandat, conformément à la résolution 2406 (2018), notamment des tâches simples dont elle s'est acquittée, comme la remise de présents à l'hôpital Al-Sabah et à l'hôpital universitaire de Djouba.

Quatrièmement, pour ce qui concerne les conditions de sécurité, nous sommes préoccupés par les violations de l'Accord de cessez-le-feu et les accusations réciproques, en particulier dans l'Équatoria central, et ce en dépit des progrès réalisés dans le processus de paix. Nous tenons par ailleurs à applaudir le fonctionnement du Mécanisme de surveillance du cessez-le-feu et du suivi de l'application des dispositions transitoires de sécurité et la transparence avec laquelle il publie ses rapports. Nous remercions S. E. M. Festus Mogae de son rôle efficace et actif à la présidence de la Commission mixte de suivi et d'évaluation. Nous espérons que le Conseil de sécurité, l'IGAD et la communauté internationale maintiendront leur unité afin d'appuyer et de protéger les travaux de la Commission mixte et du Mécanisme de surveillance.

Enfin, nous remercions M. Nicholas Haysom de son action en tant qu'Envoyé spécial du Secrétaire général, et nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions de Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie.

M. Tenya (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance et remercions M. Jean Pierre Lacroix, M. Nicholas Haysom, M. Ismail Wais et M^{me} Grace John de leurs importants exposés.

Le Pérou accueille favorablement la signature de l'Accord revitalisé pour le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Nous tenons à mettre en lumière les bons offices déployés à cette fin par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et les gouvernements de la sous-région.

Nous devons néanmoins rappeler les violations répétées de l'accord de cessez-le-feu et des autres engagements pris par les parties, qui ont clairement miné leur crédibilité. Le Soudan du Sud est le pays dans lequel l'acheminement de l'aide humanitaire se heurte à la plus grande violence, en dépit de l'accord sur le statut des forces signé entre le Gouvernement et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS).

Nous tenons à souligner qu'il importe que les parties sud-soudanaises restent attachées à la mise en

œuvre du nouvel Accord de paix. La population du pays et la communauté internationale doivent pouvoir constater un changement concret dans leur façon d'agir, si elles veulent appuyer une paix durable.

À cet égard, nous devons faire part de notre peine devant le grand nombre de morts que causent les conflits intercommunautaires. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et la MINUSS ont fourni des preuves de l'ampleur des déplacements forcés et des attaques contre les civils, ainsi que de la vulnérabilité particulière des femmes et des enfants. Dans ce contexte, nous tenons à souligner les initiatives importantes promues par la MINUSS pour encourager la cohésion sociale, le dialogue et la réconciliation, avec la participation des chefs traditionnels, ainsi que ses efforts pour protéger la population civile, en particulier les plus vulnérables.

Nous soulignons la nécessité que le Gouvernement sud-soudanais développe ses capacités d'enquête, de poursuites et de répression face aux graves allégations de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, et d'atteintes à ces droits, notamment s'agissant de la violence sexuelle et du recrutement d'enfants pour servir dans les conflits.

L'engagement des parties à construire une paix durable doit également conduire à renforcer la coopération et les capacités nationales requises pour répondre aux besoins urgents de la population et promouvoir le développement durable du pays, en particulier dans les domaines de la santé, de la nutrition et de l'éducation. À cette fin, nous pensons que la récente visite de la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed et l'accent mis sur la participation des femmes à la vie politique du pays sont importants, tout comme la nécessité de prendre des mesures spécifiques pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste. Le renvoi des membres des forces armées et des forces de sécurité soupçonnés d'avoir commis des crimes est l'une des recommandations formulées par la Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit qu'il sera important de prendre en compte afin de prévenir et sanctionner les violences sexuelles liées au conflit.

Nous pensons également qu'il est indispensable que le Conseil reste uni dans son appui au processus de paix au Soudan du Sud et maintienne une coordination étroite avec l'Union africaine et l'IGAD. Nous espérons que le récent accord de paix et le vent de changement qui souffle dans la sous-région de la Corne de l'Afrique

marqueront le début d'une ère nouvelle pour le peuple sud-soudanais.

Pour terminer, nous voudrions saluer le rôle et le travail remarquables de M. Nicholas Haysom en tant qu'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud et lui souhaiter plein succès dans ses nouvelles fonctions fort délicates de Représentant spécial et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie.

M. Ipo (Côte d'Ivoire) : Ma délégation remercie M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, pour sa présentation du rapport du Secrétaire général (S/2018/831), qui nous instruit sur l'évolution de la situation au Soudan du Sud ainsi que sur l'ampleur des défis à la paix et à la stabilité auxquels ce pays est confronté depuis le début du conflit en 2013. Elle remercie également M. Nicholas Haysom, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud; l'Ambassadeur Ismail Wais, Envoyé spécial de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour le Soudan du Sud; et M^{me} Grace John, Directrice « Paix et gouvernance » de l'organisation Community Empowerment for Progress, pour la qualité de leurs exposés. Nous félicitons particulièrement M. Nicholas Haysom pour l'excellent travail qu'il a abattu comme Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud et lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions au service de la paix en Somalie.

Les observations de ma délégation sur le rapport du Secrétaire général porteront sur les questions politiques et sécuritaires, la situation humanitaire, la question des droits de l'homme et l'environnement opérationnel de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS).

S'agissant de l'aspect politique, ma délégation, tout comme celles qui l'ont précédée, se félicite de la signature le 12 septembre dernier, par les parties au conflit, de l'accord revitalisé sur la résolution du conflit au Soudan du Sud. Elle salue les efforts de médiation inlassables des dirigeants de la région, qui ont grandement contribué à la signature de cet accord. Il s'agit désormais pour les autorités sud-soudanaises de s'engager en faveur d'une mise en œuvre intégrale et inclusive dudit accord, afin que les populations sud-soudanaises puissent jouir des dividendes de la paix et de la stabilité auxquelles elles aspirent depuis plus de cinq ans.

La Côte d'Ivoire encourage donc les parties sud-soudanaises à tirer profit d'une dynamique régionale favorable et à œuvrer résolument à ramener la paix et la stabilité dans leur pays, en s'abstenant de tout acte unilatéral susceptible de compromettre le bon déroulement du processus de paix. Pour y parvenir, il apparaît indispensable que les autorités sud-soudanaises bénéficient de l'accompagnement technique et financier de l'IGAD, de l'Union africaine, des Nations Unies et des autres partenaires. Par ailleurs, des mesures doivent être prises pour rétablir la confiance entre les parties et instaurer un climat favorable à des échanges constructifs, condition *sine qua non* pour une mise en œuvre effective et efficiente de l'accord.

Sur le plan sécuritaire, ma délégation note avec une vive consternation la persistance des conflits intercommunautaires et des actes de criminalité dans le pays. En outre, la poursuite des affrontements dans plusieurs régions du pays, en particulier dans celles du Haut-Nil, du Bahr el-Ghazal et de l'Équatoria, et leurs conséquences dramatiques sur les populations, est tout aussi préoccupante. Face à cette situation, la Côte d'Ivoire voudrait exhorter le Gouvernement sud-soudanais à œuvrer davantage à la protection des civils qui, au regard du droit international, relève de sa responsabilité première. Elle appelle également toutes les parties sud-soudanaises à privilégier l'intérêt supérieur des populations et à mettre fin aux affrontements à travers le pays pour donner une chance de succès à la mise en œuvre efficace de l'accord de paix et à l'opérationnalisation des arrangements de sécurité, conformément aux engagements auxquels elles ont librement souscrit.

Les violations récurrentes du droit international humanitaire au Soudan du Sud sont légion et y mettre fin doit être érigé en priorité absolue. Avec environ 1,8 million de déplacés internes, 2,5 millions de réfugiés et des risques élevés d'insécurité alimentaire, la situation humanitaire au Soudan du Sud demeure très préoccupante. Selon le rapport du Secrétaire général, environ 2,4 millions d'enfants ne bénéficient d'aucune forme d'instruction; ce qui représente une menace non seulement pour la future génération, mais également pour la construction d'un État viable. En outre, les entraves délibérées à l'assistance humanitaire s'accroissent. En effet, malgré les appels incessants de la communauté internationale, les travailleurs humanitaires continuent d'opérer dans un climat de violence extrême. La Côte d'Ivoire condamne tous les actes de violence à l'encontre du personnel et du matériel humanitaires. Elle appelle

les dirigeants sud-soudanais à créer un environnement sécuritaire propice à la fourniture de l'aide humanitaire et au retour en toute sécurité et dans la dignité, dans leurs zones d'origine, des personnes déplacées.

Concernant la situation des droits de l'homme, mon pays note avec une vive préoccupation la persistance des violences sexuelles, des violences à l'encontre des enfants ainsi que de la destruction des biens et des moyens de subsistance des populations. Il est donc impérieux de veiller à la mise en œuvre du principe de responsabilité, afin que les auteurs de violations des droits de l'homme répondent de leurs actes devant les juridictions internationales compétentes. Mon pays se félicite, à cet égard, de la condamnation de 10 soldats des forces gouvernementales pour viols et autres crimes contre des civils. Il invite les autorités politiques et judiciaires à fournir davantage d'efforts dans l'établissement d'un état de droit au Soudan du Sud.

S'agissant de l'environnement opérationnel, la Côte d'Ivoire félicite la MINUSS pour le travail accompli dans des conditions extrêmement difficiles, caractérisées par une recrudescence des actes de violence à l'encontre de son personnel. La présence de la MINUSS au Soudan du Sud s'avère nécessaire pour la protection des populations sud-soudanaises et des travailleurs humanitaires. Il est donc important que cette force des Nations Unies puisse opérer dans un environnement adéquat. Aussi mon pays appelle-t-il les autorités sud-soudanaises à veiller au strict respect de l'accord sur le statut des forces et à mettre fin à toutes les entraves à la mise en œuvre du mandat de la MINUSS.

Pour conclure, la signature de l'accord revitalisé sur la résolution du conflit au Soudan du Sud laisse présager une amélioration de la situation. Le retour de la stabilité dans ce pays nécessitera non seulement la volonté politique des dirigeants, mais également l'appui de tous les partenaires internationaux. La Côte d'Ivoire appelle donc à la mutualisation des efforts, afin d'aider à la restauration de la paix et de la stabilité au Soudan du Sud.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi m'associer aux orateurs qui m'ont précédé pour remercier nos intervenants - le Secrétaire général adjoint Lacroix; l'Envoyé spécial Nicholas Haysom, à qui nous disons au-revoir et que nous espérons retrouver très prochainement; l'Envoyé spécial de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour le Soudan du Sud, Ismail Wais, qui travaille sans relâche sur ce dossier depuis si longtemps, et

M^{me} Grace John, pour la précieuse dimension humaine qu'elle a apportée au Conseil de sécurité.

L'accord de paix signé la semaine dernière est une source d'espoir pour nous tous, mais surtout pour les 12 millions de Sud-Soudanais. Nous nous félicitons vivement de l'engagement manifesté par la région en ce qui concerne l'importante question de la paix et de la sécurité. Au sein du Conseil, nous avons toujours appuyé l'IGAD et ses efforts. Bien que l'accord de paix signé constitue une réalisation importante, ce n'est que la première étape d'une longue marche. Nous devons continuer à nous efforcer d'aller de l'avant, car sans le rétablissement durable de la paix, la population sud-soudanaise continuera de souffrir.

Le conflit a déjà fait des milliers de morts et forcé un tiers de la population à fuir de chez elle – dont 2,5 millions vers les pays voisins. La moitié de la population est en situation d'insécurité alimentaire. Plus de la moitié des 7 millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire sont des enfants. Après des années de conflit, de déplacement et de crise économique, ces enfants sont désormais ceux qui ont le moins accès à l'éducation au monde. Parfois, les dirigeants sud-soudanais ont semblé indifférents à la souffrance de leur peuple. Or cette souffrance n'est pas le résultat d'une catastrophe naturelle ou d'une situation inévitable. Elle est due à l'homme, et c'est donc aussi par l'homme que passe la solution, à commencer par la stabilité politique. L'accord de paix doit créer les conditions d'une cessation durable de la violence. Comme je l'ai dit, la région – dont certains États autour de cette table – a joué un rôle essentiel pour rassembler les parties au conflit, et je salue l'engagement et l'énergie ô combien nécessaires qu'elle y a investis. Nous devons maintenant faire fond sur cette dynamique. Un accord de paix à lui seul ne permettra pas d'instaurer et de maintenir la paix au Soudan du Sud. Nous devons voir un engagement continu de la part de toutes les parties et veiller à ce que leurs paroles se traduisent en actes constructifs et durables.

Ceux d'entre nous avons dit précisément cela et avons suscité une certaine irritation et une certaine frustration pour ce type d'observations. Il a été dit que nous ne sommes pas assez positifs ou que nous sapons le processus de paix. Je pense que personne ne sera plus positif que nous tous autour de cette table – si ce processus signifie réellement une fin à la violence et une volonté d'accorder la priorité aux besoins de la population.

De même, nous tous autour de cette table avons la responsabilité particulière de mettre à profit l'expérience et les enseignements que nous avons tirés d'autres conflits, d'autres processus de paix et, de fait, de notre expérience du conflit et du processus de paix au Soudan du Sud. Il n'est pas dans l'intérêt des parties à l'Accord de paix ni du peuple sud-soudanais que nous n'utilisions pas l'expérience et les connaissances que nous avons acquises dans d'autres situations de consolidation de la paix. Il est donc essentiel de nous adapter et d'utiliser ces enseignements. Dans des pays comme la Libye, nous avons vu comment des accords politiques peuvent être réduits à néant et donner lieu à une reprise de la violence. Dans le cadre de notre expérience en Colombie, nous avons vu que l'engagement continu des parties est le facteur clef pour assurer le succès de l'application des accords de paix. Nous avons également constaté que cette mise en œuvre doit être appuyée par la région et bénéficier de la mobilisation soutenue et déterminée du Conseil. Nous devons tirer parti de toutes ces expériences lorsque nous examinons la situation au Soudan du Sud. Nous devons aussi comprendre pourquoi les processus de paix précédents n'ont pas marché dans ce pays et concentrer tous nos efforts sur une mise en œuvre couronnée de succès.

Nous devons veiller à ce que l'Accord revitalisé ne répète pas les erreurs du passé. La poursuite de la violence, même après le dernier accord de cessez-le-feu, est extrêmement préoccupante. Dix-neuf violations ont été signalées par le Secrétaire général entre juin et septembre. L'augmentation du nombre d'incidents liés à l'accès humanitaire ainsi que la violence contre les travailleurs humanitaires sont profondément préoccupantes. Treize travailleurs humanitaires ont été tués au Soudan du Sud rien que cette année.

Nous sommes, par ailleurs, profondément préoccupés par le fait que les Casques bleus de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud se sont vu refuser à plusieurs reprises l'accès à des secteurs clefs pour pouvoir s'acquitter des responsabilités qui leur ont été confiées. Cela est inacceptable et doit cesser. La région et la communauté internationale doivent surveiller de près les violations et faire en sorte que les responsables répondent de leurs actes. J'appuie fortement l'appel lancé par M^{me} John en faveur de la création du Tribunal mixte pour le Soudan du Sud.

En tant que communauté internationale, nous ne devons pas rester les bras croisés ni permettre à des individus de saper la paix. Les sanctions ciblées que

nous avons imposées en juillet sont un outil important et demeurent tout aussi importantes maintenant que l'Accord a été signé. Elles peuvent être utilisées pour maintenir la pression sur toutes les parties pour qu'elles tiennent leurs promesses. L'embargo sur les armes a démontré que la communauté internationale ne tolérerait pas les tentatives visant à imposer des solutions militaires. J'exhorte la région et la communauté internationale dans son ensemble à continuer de soutenir ces mesures.

Le Royaume-Uni reste attaché à la paix au Soudan du Sud, mais pour qu'il soit convaincu de l'engagement des parties au conflit, celles-ci doivent modifier fondamentalement leur approche. Elles doivent faire taire leurs armes, permettre aux travailleurs humanitaires d'acheminer une aide vitale et libérer les prisonniers politiques. Elles doivent faire preuve d'une véritable détermination à mettre en œuvre l'Accord de paix de façon efficace et responsable et montrer qu'elles sont disposées à travailler dans l'intérêt de tous les Sud-Soudanais, y compris par le biais de contrôles sur le pouvoir exécutif de la majorité et l'utilisation transparente des ressources.

Aujourd'hui, le processus de paix se trouve à la croisée des chemins. Pour surmonter les défis qui nous attendent, nous avons besoin d'unité au sein de la communauté internationale. Nous exhortons les pays de la région à continuer de promouvoir des progrès constructifs, notamment en ce qui concerne les arrangements de sécurité, de concert avec l'ONU et la communauté internationale. Par-dessus tout, nous exhortons les dirigeants sud-soudanais à mettre de côté leurs intérêts personnels pour œuvrer ensemble à un avenir meilleur pour leur peuple.

M. Orrenius Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier de leurs exposés d'aujourd'hui le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Nicholas Haysom, et l'Envoyé spécial, M. Ismail Wais. Je tiens également à remercier tout particulièrement M^{me} Grace John de son exposé. Nous l'avons entendue haut et fort, notamment en ce qui concerne son appel pour faire respecter d'urgence le cessez-le-feu, mettre fin à l'impunité, garantir le respect du principe de responsabilité et continuer à promouvoir la participation véritable des femmes. Je peux l'assurer que nous ferons tout notre possible pour donner suite à son appel.

Je voudrais commencer par féliciter l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et les facilitateurs du processus du forum de haut niveau

pour la revitalisation, en particulier le Gouvernement soudanais et l'Envoyé spécial Ismail Wais. Les efforts inlassables qu'ils ont déployés au cours des derniers mois, avec l'appui d'une région soudée, ont joué un rôle déterminant pour revitaliser l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Je salue également les Sud-Soudanais pour leurs efforts et les progrès accomplis et les félicite d'avoir fait preuve de la souplesse et de la volonté de compromis nécessaires. Mais l'Accord n'est qu'une première étape. Ce dont nous avons besoin maintenant, c'est une volonté politique claire des parties de mettre en œuvre ce qui a été convenu dans un esprit d'ouverture et de s'engager véritablement dans les activités de consolidation de la paix et de réconciliation.

Si nous nous félicitons de la réduction de l'intensité des combats ces dernières semaines, nous sommes également profondément préoccupés par les informations faisant état de la poursuite des opérations militaires. Une cessation complète des hostilités par toutes les parties, Gouvernement et groupes armés confondus, est urgente et doit être inconditionnelle. Il doit y avoir des conséquences pour les auteurs de violation de l'Accord de cessation des hostilités, ainsi pour contre ceux qui font obstacle à la pleine mise en œuvre de l'Accord de paix.

Nous encourageons la région, avec l'appui de la communauté internationale, à rester mobilisée et à continuer de jouer un rôle actif. L'implication de la région dans le suivi de la mise en œuvre de l'Accord et dans l'application aux parties du principe de responsabilité est désormais particulièrement importante. Il est également vital que le Conseil continue d'appuyer ces efforts régionaux et veille à ce que nous parlions d'une seule voix.

L'esprit d'ouverture, qui est un élément essentiel du forum de haut niveau pour la revitalisation, doit être maintenu au cours de la prochaine phase de mise en œuvre. La quête de la paix ne sera viable que si elle inclut toutes les parties prenantes. Nous devons continuer à assurer la participation effective des jeunes, des femmes et de la société civile. L'égalité des sexes est essentielle à la paix et à la sécurité, et nous devons appuyer les efforts qui seront menés pour accroître la représentation politique des femmes.

La promotion des mécanismes de responsabilité et de justice transitionnelle constitue une priorité importante alors que nous allons de l'avant. Il s'agit notamment de mettre en place sans plus tarder le Tribunal

mixte prévu pour le Soudan du Sud. L'impunité des auteurs de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits ainsi que de violations du droit international humanitaire, notamment les actes de violence sexuelle contre les femmes et les filles, ne saurait être tolérée. Le niveau toujours élevé de la violence sexuelle liée aux conflits, comme l'a souligné le Secrétaire général dans son rapport (S/2018/831), est vraiment scandaleux. Il est important de continuer à surveiller et à signaler ces crimes.

Nous restons également profondément préoccupés par la situation humanitaire, qui découle directement et indirectement du conflit. L'acheminement rapide, sûr et sans entrave de l'aide humanitaire dans tout le Soudan du Sud doit être garanti. Dans ce contexte, nous félicitons à nouveau la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) des efforts qu'elle a déployés pour accéder à des zones critiques afin d'y régler les problèmes de sécurité et saluons sa volonté d'aider les parties à franchir de nouvelles étapes sur la voie de la paix. La persistance des violations de l'accord sur le statut des forces est inquiétante. Le refus d'accès et les restrictions à la liberté de circulation demeurent inacceptables. La MINUSS doit être en mesure de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées, notamment en ce qui concerne la surveillance de la situation des droits de l'homme, les enquêtes en la matière et la protection des civils.

Les millions de Sud-Soudanais pris au piège de cette guerre brutale et vaine attendent depuis plus de quatre ans que le conflit cesse et qu'ils aient la possibilité de commencer à reconstruire leur vie et leur pays. L'Accord conclu la semaine dernière offre une occasion unique de paix, de réconciliation et de relèvement. L'heure n'est pas aux euphémismes, mais nous ne pouvons pas non plus nous permettre d'être cyniques. Comme l'a dit M. Haysom, nous ne pouvons pas laisser le mieux devenir l'ennemi du bien. Nous devons rester concentrés, et toutes les parties doivent maintenir le cap et saisir cette occasion. Il nous faut pleinement appuyer les efforts de l'IGAD et de l'Union africaine. La dynamique en cours ne doit pas faiblir.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Nous remercions M. Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix; M. Nicholas Haysom, Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud; et M. Wais, Envoyé spécial de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour le Soudan du Sud, de leurs exposés respectifs. Nous les remercions de tous les efforts qu'ils

ont déployés pour promouvoir la paix et la stabilité au Soudan du Sud. M. Haysom a été nommé à un nouveau poste, et la Chine le félicite pour tout le travail qu'il a accompli en tant qu'Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud. Nous remercions aussi M^{me} Grace John de son intervention.

Le Soudan du Sud est un important pays d'Afrique. Le maintien de la paix et de la stabilité au Soudan du Sud a une incidence sur la prospérité et le développement de la région. Grâce aux récents efforts conjoints des différentes parties sud-soudanaises et des organisations régionales, le processus de paix au Soudan du Sud a enregistré d'importantes avancées. La semaine dernière, au Sommet extraordinaire de l'Assemblée des chefs d'État et de gouvernement de l'IGAD, les parties sud-soudanaises ont officiellement signé l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud et les documents liés à sa mise en œuvre, offrant ainsi au Soudan du Sud une base importante pour mettre fin au conflit et s'acheminer vers la paix. Nous nous félicitons de cette évolution et nous saluons les efforts inlassables, la médiation et les bons offices d'organisations régionales telles que l'IGAD et l'Union africaine, et de pays tels que l'Éthiopie, le Soudan, le Kenya et l'Ouganda. Nous félicitons aussi les différentes parties sud-soudanaises de leur coopération et de la souplesse dont elles ont fait preuve.

Dans le même temps, il faut reconnaître que la situation générale au Soudan du Sud demeure très fragile. Il existe une pléthore de défis à relever pour parvenir à une paix et à un développement durables. L'ONU et la communauté internationale doivent continuer d'accorder l'attention au Soudan du Sud et de lui fournir l'assistance dont il a besoin. Il est impératif d'amener les différentes parties au Soudan du Sud à mettre effectivement en œuvre la série d'accords de paix signés jusqu'à présent, d'instaurer un cessez-le-feu global, de mettre fin à la violence dès que possible et de rétablir et de renforcer la confiance mutuelle aux fins d'une paix durable. La communauté internationale doit se concentrer sur les tâches suivantes durant la prochaine étape.

Premièrement, il faut continuer d'appuyer pleinement les bons offices et les efforts des organisations régionales et des pays de la région. La communauté internationale doit respecter le leadership du Soudan du Sud dans la gestion de ses affaires intérieures; réaliser le plein potentiel des pays de la région et d'organisations régionales telles que l'Autorité intergouvernementale pour le développement, en tant

principal canal de médiation; appuyer le processus de dialogue national au Soudan du Sud; inciter les diverses parties sud-soudanaises à régler leurs différends par des moyens pacifiques, tels que le dialogue inclusif, et à renforcer la confiance mutuelle. En tant qu'organe auquel incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Conseil de sécurité se doit d'adresser des messages positifs et de jouer un rôle important dans la promotion du processus de paix et politique, en œuvrant de concert.

Deuxièmement, la communauté internationale doit continuer d'aider le Soudan du Sud à maintenir la paix et la sécurité intérieures. Pendant longtemps, la Mission des Nations Unies en Soudan du Sud (MINUSS) a activement appuyé la mise en œuvre des accords de paix, contribuant de la sorte positivement au maintien de la paix et de la stabilité au Soudan du Sud. La Chine félicite la MINUSS de ses efforts et elle est favorable à ce que la Mission continue de remplir son mandat, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité. Nous espérons que le Secrétariat et la Mission continueront d'améliorer la communication avec le Gouvernement sud-soudanais, d'aider à renforcer les capacités du pays en matière de sécurité et d'aider le Soudan du Sud à mener de l'avant son processus de paix.

Troisièmement, la communauté internationale doit renforcer son aide humanitaire et son appui économique au Soudan du Sud. Le conflit qui se prolonge a entraîné des déplacements à grande échelle et fait de nombreux réfugiés, retardant ainsi le développement économique et social dans certaines régions. Dans son rapport (S/2018/831), le Secrétaire général indique que le plan d'aide humanitaire pour le Soudan du Sud n'est financé qu'à hauteur de 50 %, et il reste donc un énorme déficit à combler. La Chine appelle la communauté internationale à aider activement le Soudan du Sud à relever les défis humanitaires et à s'attaquer à la fois aux symptômes et aux causes profondes, en adoptant un approche intégrée et en investissant de façon accrue dans l'agriculture, l'énergie, les infrastructures, l'éducation et les soins de santé, permettant ainsi au Soudan du Sud de mener rapidement de l'avant son processus d'édification de l'État et de relancer son développement économique et social.

La Chine a toujours attaché une grande importance à la paix et à la stabilité en Afrique, et elle a toujours aidé les pays africains à trouver des solutions africaines aux problèmes de l'Afrique. La Chine continuera, comme toujours, d'appuyer activement le processus de paix au

Soudan du Sud et d'y participer de façon constructive, ainsi que de jouer un rôle constructif dans la réalisation d'une paix et d'un développement durables au Soudan du Sud.

M. Inchauste Jordán (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Nous remercions de leurs exposés le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre LaCroix, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Soudan et le Soudan du Sud, M. Nicolas Haysom, et l'Envoyé spécial de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour le Soudan du Sud, M. Ismail Wais, que nous saluons et remercions pour son engagement et pour l'énorme travail qu'il a effectué durant le processus de négociation au Soudan du Sud. Nous remercions également M^{me} Grace John de son exposé.

Nous voudrions tout d'abord saluer à cette occasion le rôle fondamental que l'IGAD a joué dans l'instauration du dialogue entre les parties sud-soudanaises. Ce fut un processus difficile et long, avec des hauts et des bas, mais qui, grâce à la détermination des pays de la région et à la volonté des parties, a abouti à la signature, le 12 septembre, de l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Elaboré avec minutie, cet accord représente une avancée significative qui contribue à mettre fin au conflit dans ce pays, chose que nous recherchons tous dans cette salle.

Nous nous félicitons de cette évolution sur le plan politique, mais il n'en demeure pas moins que la situation actuelle au Soudan du Sud demeure l'une des plus critiques au monde. La difficile situation qui règne aux plans humanitaire, économique et de la sécurité continue d'affecter la majorité de la population sud-soudanaise. L'Accord est un pas en avant prometteur, mais il faut un engagement véritable et une forte volonté politique de la part des dirigeants sud-soudanais pour le mettre efficacement en œuvre, ce qui peut se révéler être la phase la plus difficile des processus de paix. La collaboration continue du Gouvernement de transition et de l'opposition avec les pays de la région et l'ONU doit être de plus en plus renforcée dans cette étape.

Dans le même ordre d'idées, il est très important que le Conseil de sécurité reste uni et œuvre de concert avec l'Union africaine et l'IGAD, entre autres choses, principalement pour rétablir la confiance entre les parties. Il faut à cet égard adopter une position neutre et constructive, et c'est pourquoi il impératif de coordonner nos actions avec la région.

Nous exhortons les parties à mettre rapidement en œuvre le deuxième chapitre de l'Accord relatif au cessez-le-feu permanent. Nous espérons que l'atelier sur le cessez-le-feu permanent et les arrangements transitoires de sécurité donnera des résultats à court terme, et qu'il permettra, entre autres urgences, d'aller de l'avant dans la planification de l'unification des forces sud-soudanaises.

En ce qui concerne la situation humanitaire, nous sommes préoccupés que plus de 6 millions de personnes ont besoin d'une forme d'aide humanitaire, ce qui représente plus de la moitié de la population, et aussi que près de 4 millions de déplacés internes et de réfugiées dans les pays voisins pâtissent de l'absence de services de base, d'éducation et de soins de santé, en plus d'une insécurité alimentaire aiguë. Et, lamentablement, ceux qui souffrent le plus des conséquences des déplacements ce sont les enfants - garçons et filles - et les femmes. Le grand nombre d'enfants qui ne reçoivent pas d'éducation scolaire doit appeler fermement notre attention et doit interpeller la communauté internationale pour qu'elle travaille avec eux pour sauver une génération qui grandit dans des conditions précaires du fait de conflit.

De même, nous sommes préoccupés par le nombre élevé de victimes de la violence sexuelle, qui touche principalement les femmes et les filles, et ce, outre le fait que le Soudan du Sud reste l'un des endroits les plus dangereux au monde pour les travailleurs humanitaires. Si nous saluons la récente condamnation par un tribunal militaire national de 10 soldats pour leur implication dans l'assassinat, le viol, le harcèlement sexuel et le vol à main armée de travailleurs humanitaires, nous n'en pensons pas moins qu'il faut redoubler d'efforts pour lutter contre l'impunité avec davantage de rigueur et d'efficacité.

Tant le Gouvernement que l'opposition doivent garantir des conditions de travail optimales à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et aux travailleurs humanitaires, conformément au droit international et au droit international humanitaire. De même, nous saluons les efforts déployés par le Service de la lutte antimines (SLAM), qui, de concert avec la MINUSS, œuvre à l'enlèvement et à la destruction des engins explosifs. Ce travail a permis la réinstallation des personnes déplacées et le retour des déplacées et des réfugiés et a créé les conditions favorables à la fourniture de l'aide humanitaire.

Pour terminer, nous réitérons notre gratitude aux pays de la région pour le leadership dont ils ont fait preuve

et qui a permis d'enregistrer des avancées importantes dans le processus politique. Nous remercions aussi la MINUSS de l'action qu'elle mène, et M. Nicholas Haysom de l'important travail qu'il a accompli ces dernières années. Nous lui souhaitons plein succès dans ses nouvelles fonctions de Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint Jean-Pierre Lacroix et l'Envoyé spécial Nicholas Haysom des informations détaillées qu'ils nous ont fournies sur la situation au Soudan du Sud et les progrès accomplis dans le cadre du processus politique sud-soudanais. Je saisis cette occasion pour remercier M. Haysom du travail qu'il a accompli et le féliciter de sa nomination récente. Je lui souhaite plein succès dans ses travaux et dans son nouveau poste. Nous avons également écouté avec intérêt les exposés de l'Envoyé spécial Ismail Wais et de M^{me} Grace John.

La position immuable de la Fédération de Russie repose sur l'idée qu'un cessez-le-feu durable et le lancement d'un processus sans exclusive de réconciliation nationale sont essentiels à la stabilisation du Soudan du Sud. Nous accueillons donc avec satisfaction la signature le 12 septembre par les parties au conflit au Soudan du Sud de l'Accord de paix revitalisé. Nous espérons que le caractère novateur des accords conclus à Addis-Abeba ne sera pas remis en question. Nous convenons qu'il reste de nombreux détails à régler, mais cela n'enlève rien à leur importance. Il importe que les parties sud-soudanaises montrent qu'elles sont favorables à un tel compromis et prêtes à régler leurs différends existants par des moyens pacifiques.

Nous saluons les efforts coordonnés efficaces que déploie l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), qui ont permis de mener à bien le processus de revitalisation de l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud. Nous notons que les acteurs régionaux ont effectué un travail méticuleux pendant plus d'un an pour rapprocher les positions des parties. Ce sont bien les pays de la région qui ont lancé le processus de négociation en partant de rien à un moment où les dirigeants sud-soudanais ne pouvaient même pas s'asseoir ensemble à la table des négociations. C'est l'IGAD qui a montré la voie alors qu'un grand nombre des acteurs présents dans cette salle avaient perdu tout espoir et considéraient le processus de revitalisation comme voué à l'échec.

Nous prenons note de l'unité qu'ont manifestée les dirigeants de la région dans leur approche du règlement de la situation au Soudan du Sud, et nous les appelons à maintenir cette approche en continuant d'appuyer le processus de paix. Nous saluons également les efforts que déploient les garants pour faciliter la mise en œuvre de l'Accord de paix en fournissant des contingents nationaux soudanais, ougandais, djiboutiens et somaliens à la Force de protection régionale.

Nous considérons ce processus comme une manifestation pratique du principe consistant à trouver des solutions africaines aux problèmes africains, et nous y voyons une possibilité d'instaurer une coopération efficace entre l'ONU, le Conseil de sécurité et les organisations régionales. Nous sommes disposés à examiner les propositions de fond de l'IGAD en ce qui concerne la Force de protection régionale. Nous encourageons les acteurs politiques sud-soudanais à faire preuve de bonne volonté dans la mise en œuvre de l'Accord révisé.

En dépit de tendances positives évidentes, nous notons les appels à élargir les sanctions contre le Soudan du Sud, notamment dans cette salle. Je souhaite rappeler une fois de plus notre position sur cette question. Comme nous l'avons déjà expliqué, nous estimons qu'une pression excessive appliquée au moyen de sanctions pourrait durcir les positions des parties sud-soudanaises et leur envoyer le mauvais signal. La conséquence pourrait être l'inverse du résultat souhaité, les parties choisissant une option militaire plutôt que de participer aux négociations. Il deviendrait évidemment plus difficile de réaliser la paix. Enfin, par principe, nous n'acceptons pas une situation marquée par des tentatives d'utiliser le régime de sanctions du Conseil de sécurité comme substitut à une action politique et diplomatique sérieuse.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Le débat de cet après-midi sur la situation au Soudan du Sud est très opportun, en particulier compte tenu de l'évolution récente de la situation politique dans ce pays frère. C'est pourquoi je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir inscrit cette question à l'ordre du jour de la présente séance.

Comme de coutume, le rapport (S/2018/831) présenté par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, que nous remercions sincèrement, est très détaillé et illustre la situation actuelle sur le terrain.

M. Nicholas Haysom, Envoyé spécial pour le Soudan du Sud, M. Ismail Wais, Envoyé spécial de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) pour le Soudan du Sud, et M^{me} Grace John, Chargée de la gouvernance et de la paix au sein de l'organisation Community Empowerment for Progress, ont également présenté des exposés très instructifs sur la situation. Nous les en remercions.

Le Gouvernement équato-guinéen tient une fois de plus à saluer le travail dévoué de l'IGAD, de l'Union africaine, de l'ONU et de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et les efforts inlassables qu'elles déploient pour rapprocher les parties belligérantes de la mise en œuvre de l'Accord signé en vue de d'instaurer la paix et la stabilité au Soudan du Sud.

En ce qui concerne ce conflit, mon pays a toujours encouragé les parties à respecter le cessez-le-feu et à se rasseoir à la table des négociations. Nous pouvons affirmer aujourd'hui avec beaucoup d'optimisme et une grande satisfaction que cet objectif a été atteint. C'est pourquoi toutes les délégations présentes dans cette salle peuvent se féliciter, car ce cessez-le-feu est en partie le fruit de l'attention qu'y a consacrée le Conseil de sécurité et de la pression qu'il a exercée.

La Guinée équatoriale a suivi de près la diplomatie de haut niveau qui a facilité, au cours des derniers mois, l'évolution du processus de paix initié par la signature d'une importante déclaration d'accord conjoint. Cette déclaration établit un cessez-le-feu permanent et introduit des compromis dans certains domaines où les tensions sont extrêmes. Je ne peux qu'applaudir à ces gestes, qui constituent clairement des avancées dans la bonne direction.

Cependant, nous sommes préoccupés par les attaques récentes mentionnées dans le rapport, dont nous notons qu'elles ont été provoquées par la famine et le manque d'emplois et de scolarisation. C'est pourquoi nous faisons appel au sens des responsabilités de toutes les parties au conflit. Nous leur rappelons qu'elles sont les protagonistes d'un moment historique sous les yeux de leur peuple et de la communauté internationale, et nous condamnons fermement ces attaques.

Nous tenons à rappeler à toutes les parties concernées qu'outre la quête de paix, elles ont l'obligation de répondre aux besoins humanitaires de la population, qui est confrontée à la pauvreté, à l'insécurité alimentaire et à l'absence de services de base. Cette obligation ne

sera remplie que lorsque les opérations humanitaires seront facilitées et lorsque seront éliminées les menaces qui pèsent sur les organismes humanitaires et leur personnel courageux.

La République de Guinée équatoriale se félicite vivement de la signature de l'Accord de paix définitif la semaine dernière à Addis-Abeba entre les parties au conflit au Soudan du Sud, sous les auspices de l'IGAD, de l'Union africaine et des pays de la région. Nous félicitons sincèrement tous les acteurs, en particulier le Gouvernement sud-soudanais, de la signature de cet accord de paix définitif, qui ouvre un nouvel horizon empli d'espoir pour le pays et ses citoyens, l'espoir de réaliser finalement une paix durable qui devrait permettre de bénéficier du développement dans tous les aspects.

Cependant, ce nouvel horizon ne deviendra une réalité que si toutes les parties à l'accord qui vient d'être signé défendent et respectent toutes ses clauses. En effet, il est essentiel que les parties appliquent l'Accord. Il est tout aussi important que la communauté internationale suive attentivement ce processus et appuie la mise en œuvre effective de cet accord important, qui devrait permettre de réaliser la paix tant attendue par le peuple sud-soudanais.

Nous tenons toutefois à souligner que la signature de cet Accord ne signifie pas que le travail de l'ONU et des acteurs régionaux, à savoir l'IGAD, l'Union africaine et les pays voisins, est terminé. Il faut maintenant gérer efficacement la période d'après-conflit, qui est une période extrêmement complexe et exige une attention toute particulière. La MINUSS doit désormais, en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, ajuster ses activités et mettre l'accent sur l'appui direct à la mise en œuvre effective de l'Accord et le maintien de l'ordre dans le pays.

Nous espérons que la signature de cet Accord définitif marque le début d'une nouvelle étape, qui facilitera la fourniture d'une assistance à la population locale, de l'aide alimentaire au retour des déplacés dans leur lieu d'origine. Tel qu'indiqué dans les rapports dont nous sommes saisis, la situation humanitaire au Soudan du Sud demeure très préoccupante. Il faut traiter d'urgence le problème de la famine et la question des droits de l'homme et leur accorder la priorité.

Le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale invite le Gouvernement sud-soudanais à poursuivre sa coopération avec la MINUSS, l'IGAD

et l'Union africaine, afin qu'ensemble, ils puissent atteindre leur objectif unique, à savoir apporter au peuple sud-soudanais la paix et la stabilité qu'il mérite. La République de Guinée équatoriale est préoccupée par les rapports sur la situation humanitaire et les droits de l'homme. Nous espérons qu'il y aura des améliorations dans ces domaines.

Pour terminer, je tiens à dire que notre gouvernement se félicite des dernières informations concernant le transfert de personnes déplacées du site de protection des Nations Unies vers de nouveaux sites au sein de la communauté et la condamnation de 10 soldats à la prison à vie par un tribunal militaire sud-soudanais pour les atrocités criminelles qu'ils ont commises. Nous espérons que le Gouvernement sud-soudanais continuera de demander des comptes à tous ceux qui se sont rendus coupables de crimes odieux, non seulement contre le personnel humanitaire, mais aussi contre le peuple sud-soudanais, qui aspire tant à vivre dans la paix et la tranquillité.

Pour terminer, je voudrais rendre un hommage bien mérité à M. Haysom pour son travail noble et fructueux au Soudan du Sud, qu'il quitte la tête haute et avec le sens du devoir accompli après la signature de l'Accord de paix. Nous espérons qu'il connaîtra le même succès en Somalie et qu'il contribuera au rétablissement de la paix et de la stabilité dans ce pays frère de la Corne de l'Afrique.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Soudan du Sud.

M. Malwal (Soudan du Sud) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de septembre. Je voudrais également souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur d'Éthiopie alors qu'il prend ses fonctions à New York.

Je voudrais en outre saluer la présence du Secrétaire général adjoint, M. Lacroix; de l'Envoyé spécial, M. Haysom; de l'Envoyé spécial, M. Wais; et de M^{me} John. Ces deux derniers participent à la séance depuis la région. Nous tenons à remercier l'Ambassadeur Wais de sa patience et de sa persévérance. Il a joué un rôle important dans ce que nous célébrons aujourd'hui au Soudan du Sud. Nous remercions M. Haysom du dévouement dont il a fait preuve dans le cadre de son service au peuple sud-soudanais. C'est en grande partie grâce à sa sagesse et à ses conseils aux parties que l'Accord revitalisé sur le règlement du conflit en

République du Soudan du Sud a pu être conclu. Nous lui souhaitons bonne chance dans ses nouvelles fonctions. Nous nous réjouissons toutefois du fait qu'il va rester dans la région et nous le reverrons certainement.

Au nom du Gouvernement sud-soudanais, nous voudrions exprimer nos condoléances relativement aux travailleurs humanitaires et aux soldats de la paix qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions. Nous prions également pour le soldat qui a été blessé lors de l'attaque perpétrée à Yei la semaine dernière. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Le 12 septembre, les responsables politiques sud-soudanais ont signé l'Accord revitalisé à Addis-Abeba. Cet accord tant attendu est le fruit des efforts consentis par les dirigeants de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), avec à leur tête le Premier Ministre éthiopien, M. Abiy Ahmed; le Président du Soudan, M. Omar Al-Bashir; et le Président de l'Ouganda, M. Yoweri Museveni, qui, après plusieurs tentatives infructueuses, ont pris la sage décision de sortir des sentiers battus. Pour cela, nous leur exprimons nos remerciements et notre gratitude, ainsi qu'à la région.

Alors que le Conseil de sécurité est réuni aujourd'hui pour examiner les questions relatives à la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud, des vents de paix soufflent dans la région, et nous nous réjouissons de ce que le Soudan du Sud profite de ces vents de paix et d'espoir. Le peuple sud-soudanais se réjouit de la signature par le Gouvernement et les responsables de l'opposition de l'Accord revitalisé. En outre, la déclaration faite le 15 septembre par le Président Salva Kiir Mayardit, dans laquelle il a promis que le Gouvernement appliquerait l'Accord en toute bonne foi et a appelé au pardon et à la réconciliation entre les Sud-Soudanais, était un appel à l'unité des Sud-Soudanais après des années d'une guerre et de divisions insensées.

Nous savons que cet Accord est complexe et compliqué, et la communauté internationale a exprimé quelques préoccupations à ce sujet. Toutefois, il ne faut pas que ces préoccupations portent atteinte à l'Accord ou à sa mise en œuvre. Nous voudrions plutôt demander à la communauté internationale de considérer la signature de l'Accord comme une évolution positive. La communauté internationale doit envoyer des signes d'encouragement et d'appui aux responsables politiques alors qu'ils entament la tâche difficile de mettre en œuvre l'Accord de paix et de rétablir l'unité entre les différentes communautés au Soudan du Sud. C'est un jalon sur lequel la communauté internationale doit faire

fond. Comme l'a dit M. Haysom, nous ne devons pas laisser le mieux être l'ennemi du bien.

À ce stade et pour terminer, nous voudrions remercier le Secrétaire général de son rapport (S/2018/831) et nous nous félicitons de son engagement à rester saisi de la question au cours des années à venir

durant la phase de mise en œuvre de l'Accord. Nous exhortons le Conseil à joindre ses efforts à ceux du Secrétaire général, de l'Union africaine et de l'IGAD pour faire enfin d'une paix pérenne une réalité au Soudan du Sud.

La séance est levée à 17 h 10.